INSTITUT Montaigne

DÉMOCRATIE

Restaurer la confiance politique



METTRE EN ŒUVRE

les REPÈRES de MONTAIGNE

Défiance politique, instabilité gouvernementale, sentiment d'impuissance publique... La démocratie française est fragilisée.

Or, sans un minimum de confiance, aucune réforme d'ampleur n'est envisageable, ni possible.

Comment restaurer la confiance, en l'adossant à des institutions robustes ?

les REPÈRES de MONTAIGNE

DÉMOCRATIE

En France, la confiance envers la politique et les institutions est fragilisée. Si l'attachement au modèle démocratique demeure, la défiance envers les partis et les élus nationaux bat des records.

À cela s'ajoute un sentiment d'impuissance et la conviction que la politique ne peut plus changer les choses.

Enfin, nos institutions sont fragilisées depuis 2024 et la nouvelle configuration politique engendrée par la dissolution.

Restaurer la confiance envers la démocratie et ceux qui l'incarnent doit être une priorité. Loin d'être une fin en soi, c'est la condition *sine qua non* pour parvenir à réformer le pays et garantir la concorde nationale.

Définition

La démocratie est un régime dans lequel les citoyens exercent le pouvoir politique, directement ou par le biais de leurs représentants. Ce système est aujourd'hui en repli : en 20 ans, la population mondiale vivant dans un régime démocratique a chuté, passant de 51% à 28%. **On décompte seulement une trentaine de démocraties dites «libérales» dans le monde, la majorité se trouvant en Europe.** 72% de la population mondiale vit dans une autocratie.

En France, la démocratie s'incarne dans notre République, régie par notre Constitution adoptée en 1958. Chaque citoyen choisit ses représentants, qui votent les lois : on parle de démocratie représentative.

Notre démocratie repose sur trois piliers.

1 • L'État de droit : personne n'est au-dessus de la loi, qui protège nos libertés individuelles contre les abus de pouvoir.

2 • La séparation des pouvoirs : ceux qui votent les lois (Parlement), ceux qui les appliquent (Gouvernement) et ceux qui les jugent (Tribunaux) sont distincts et indépendants.

3 • Le suffrage universel : au fondement de la souveraineté populaire, il accorde la même importance à toutes les voix des citoyens en âge de voter, donnant corps au principe d'égalité.

Cette note fait partie d'une collection de 25 notes thématiques publiées par l'Institut Montaigne pour l'élection présidentielle 2027 :

Les repères de Montaigne
25 recommandations pour la France

L'Institut Montaigne traite ici une vingtaine de thèmes interdépendants jugés cruciaux. Ils s'organisent autour des 4 ambitions qui doivent animer une campagne présidentielle :

- ↘ **Protéger la nation**
- ↘ **Créer de la richesse pour tous**
- ↘ **Garantir le vivre ensemble**
- ↘ **Mettre en œuvre efficacement les politiques publiques**

Par souci de priorisation, certains thèmes ne font pas l'objet de note dédiée malgré leur importance (culture, sport, politique de la ville, transports, etc.).



SE PROTÉGER

SÉCURITÉ NATIONALE
Protéger nos intérêts vitaux

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE
Renforcer notre résilience

DÉFENSE NATIONALE
Faire face aux nouvelles menaces

POLITIQUE ÉTRANGÈRE
Assurer la crédibilité et le rayonnement de la France

FRANCE-EUROPE
Développer nos intérêts communs

SÉCURITÉ INTÉRIEURE
Garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire

JUSTICE
Réconcilier les Français avec leur justice



CRÉER DE LA RICHESSE

COMPÉTITIVITÉ
Combattre à armes égales

TRAVAIL ET POUVOIR D'ACHAT
Vivre mieux de son travail

INNOVATION ET TECHNOLOGIES
S'adapter en continu

ÉDUCATION
Une école qui instruit et émancipe

ÉNERGIE
Produire une énergie compétitive, souveraine et durable

AGRICULTURE
Relancer notre modèle agricole



VIVRE ENSEMBLE

ACCÈS AUX SOINS
Être bien soigné partout en France

RETRAITE
Garantir un système équitable et pérenne

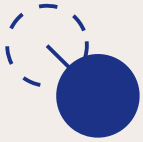
LOGEMENT
Rendre le logement accessible

POLITIQUE FAMILIALE
Répondre aux nouvelles réalités

PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉS
Agir pour les plus fragiles

IMMIGRATION ET INTÉGRATION
Piloter, intégrer et apaiser

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Faire de la transition écologique une force



METTRE EN ŒUVRE

RÉFORME DE L'ÉTAT
Rationaliser et responsabiliser

FONCTION PUBLIQUE
Moderniser pour mieux servir

DÉMOCRATIE
Restaurer la confiance politique

FINANCES PUBLIQUES
Financer nos ambitions

DÉBUT DE MANDAT
Passer à l'action

SOMMAIRE

p.08

MIEUX COMPRENDRE

p.10
En quelques chiffres
|
p.11
Comment en est-on arrivé là ?
|
p.14
Que se passe-t-il si on ne fait rien ?
|
p.15
Nos atouts
|
p.16
Vu de nos territoires
|
p.18
Et ailleurs ?
|
p.20
Le champ de contraintes
|
p.22
Les idées reçues du débat

p.24

DANS LE DÉBAT

p.28
Idée N°1
|
p.36
Idée N°2
|
p.44
Idée N°3

p.52

LA RECOMMANDATION DE MONTAIGNE

p.54
Nos principes d'arbitrage
|
p.57
Pourquoi cette voie ?
|
p.62
Feuille de route
|
p.64
Coût et ressources
|
p.66
Indice d'acceptabilité

p.86

SOURCES

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 1



MIEUX COM-PRENDRE

EN QUELQUES CHIFFRES

26 % de confiance à l'égard de la politique en France

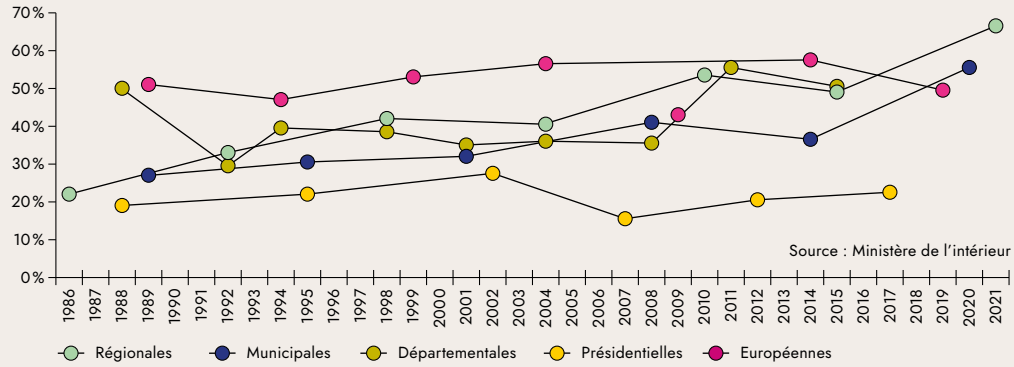
47 % en Allemagne

43 % aux Pays-Bas

39 % en Italie

Une abstention en hausse pour la quasi totalité des élections

Évolution de l'abstention par élection au premier tour



Source : Ministère de l'intérieur

10 % des Français ont confiance dans **LES PARTIS POLITIQUES** mais…

68 % des Français ont confiance dans **LEURS MAIRES** et…

77 % considèrent que « quelles que soient les circonstances, **la démocratie est toujours préférable à toute autre forme de gouvernement** »

Qu'est-ce que cela dit ?

UNE DÉFIANCE QUI ABÎME LE PACTE DÉMOCRATIQUE EN FRANCE

Notre démocratie est fragilisée par la défiance politique et le désengagement électoral. Si une large majorité de Français considère que la démocratie demeure le meilleur régime possible, ses incarnations sont de plus en plus remises en cause.

Être citoyen, c'est accepter un contrat simple : bénéficier de droits et de protections en échange d'une participation active à la vie de la Nation. C'est cet engagement qui donne vie aux valeurs de notre Constitution, et c'est cet engagement qui, aujourd'hui, fait défaut, du fait de la défiance à l'égard du système et de ceux qui le composent.

Pour réconcilier les Français avec la politique, nous devons rétablir la confiance et restaurer un débat de qualité. En permettant à chacun de mieux comprendre les enjeux pour mieux décider, les décisions publiques répondront davantage aux attentes prioritaires des citoyens.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

UNE AUGMENTATION DE LA DÉFIANCE ET DU SENTIMENT D'IMPUISSANCE

En France, le sentiment que le vote est inutile et que la politique ne peut pas changer les choses se développe :

- ↘ 45 % des Français considèrent que ce n'est pas avec les élections que l'on peut changer les choses ;
- ↘ 57 % que « le gouvernement ne contrôle plus vraiment les choses ».

Beaucoup ont aussi l'impression de n'avoir aucune prise sur les grands enjeux actuels, qui relèvent d'un niveau global ou européen : réchauffement climatique, crises internationales, nouvelles technologies.

Seul un échelon résiste à la défiance, c'est l'échelon municipal. Plus on se rapproche du terrain, plus la confiance est robuste.

UN PAYSAGE POLITIQUE ÉCLATÉ, DES INSTITUTIONS BOUSCULÉES

Le fonctionnement de la Ve République, basé sur un pouvoir exécutif fort, un parti majoritaire et un principe d'alternance, s'enraye. La fragmentation des forces politiques, entre un centre et des extrêmes, s'est substituée à la traditionnelle opposition droite/gauche.

L'absence de majorité claire au Parlement depuis 2022, aggravée par la dissolution de 2024, empêche l'adoption de grandes réformes, faute de compromis entre des partis qui ne sont pas habitués à ce type de pratique.

Le recours fréquent à l'article 49.3, jugé « non démocratique » par plus des ⅔ des Français, a permis d'adopter certains textes mais a aussi affaibli la confiance dans les institutions.

Les 25 réformes de la Ve République conduites depuis 1958 ne sont pas parvenues à faire baisser la défiance, ni à susciter un regain de vitalité démocratique.

Définition

POLARISATION

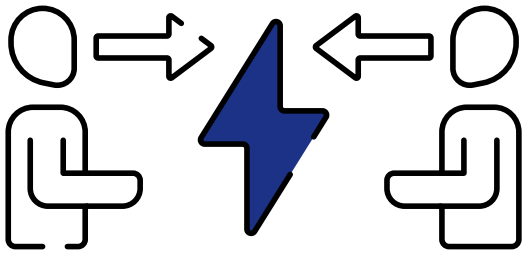
La polarisation politique est le processus de division de l'opinion en deux blocs opposés et radicalisés. Elle efface le consensus au profit d'une hostilité croissante entre camps, où l'adversaire est perçu comme un ennemi à abattre, rendant le dialogue et le compromis démocratique presque impossibles.

UN ENVIRONNEMENT MÉDIATIQUE ET INFORMATIONNEL BOULEVERSÉ

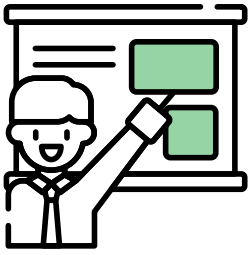
Le débat démocratique est aujourd'hui bousculé. Sur les réseaux sociaux, les algorithmes mettent en avant les colères et les rumeurs plutôt que la vérité, car cela crée plus de clics. L'IA, elle, rend le faux difficile à distinguer du vrai. Parallèlement, les chaînes d'information en continu privilégient le choc des opinions à l'analyse.

Ces fragilités profitent à certains pays étrangers qui cherchent à nous diviser par de fausses informations. Mais ces attaques prospèrent sur un système déjà fragilisé : il faut donc d'abord réparer notre démocratie pour mieux la protéger.

Mieux comprendre



68 % des Français
reprochent aux médias de privilégier
la **confrontation des opinions**
au détriment de l'**explication**.



Chronologie

1958

↘ Naissance de la Ve République

Adoption de la Constitution de la Ve République, à l'initiative du Général de Gaulle. À la différence des précédentes (IIIe et IVe), marquées par une instabilité chronique due notamment au « régime des partis », la Ve République renforce l'exécutif. Elle introduit ce qu'on appelle le « parlementarisme rationalisé », afin de limiter les blocages et assurer la stabilité du Gouvernement.

1965

↘ Le président est élu au suffrage universel direct

Suite à une réforme constitutionnelle adoptée par référendum en 1962, le Général de Gaulle est réélu par le suffrage universel. Il s'agit d'un changement majeur : le président tire désormais sa légitimité du peuple, devenant la figure centrale du régime, et créant ainsi une articulation nouvelle avec le Premier ministre, qui n'était pas prévue à l'origine.

2005

↘ Le Non au référendum européen

La rupture entre les Français et leur système démocratique est souvent datée de 2005. Pourquoi ? Cette année-là, les Français ont dit « non » au projet de Constitution européenne par référendum. Malgré ce non, deux ans plus tard, le Traité de Lisbonne, qui reprend dans les grandes lignes le projet de 2005, a été ratifié par le Parlement. Depuis, aucun référendum n'a été organisé en France.

DEPUIS 2017

↘ Une dégradation du pacte de confiance

Ce sentiment de rupture s'est accentué ces dernières années. Des initiatives comme le Grand débat national, les « cahiers de doléances » ou la convention citoyenne sur le climat, sont restées sans suite ou ont accrédité l'idée que les Français n'étaient pas écoutés. L'impression que l'alternance ne conduit pas à des changements structurants de politique renforce le sentiment de déconnexion entre les citoyens et les représentants, tout particulièrement depuis la dissolution de 2024.

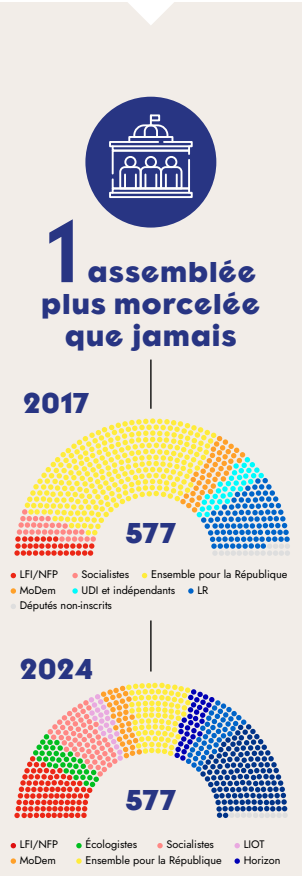
QUE SE PASSE-T-IL SI ON NE FAIT RIEN ?

UNE SOCIÉTÉ DURABLEMENT DIVISÉE

La défiance et la paralysie politique, si elles se poursuivent, engendreront des crispations et des conflits sociaux qui remettront en cause la cohésion nationale et le maintien de la prospérité. Une détérioration aggravée des politiques publiques ne permettrait plus la prise en charge des plus fragiles. Elle entraînerait une perte de crédibilité de la France en Europe et sur la scène internationale.

Les blocages politiques conduisent à une lassitude démocratique et à l'abstention. Résultat : les Français participent moins à la définition des politiques de leur pays. Les acteurs politiques, moins bien élus, sont moins représentatifs et donc moins légitimes, tandis que les électeurs qui restent mobilisés peuvent être ceux qui sont les plus militants et qui soutiennent les options politiques les plus radicales.

Cette tendance ouvre une brèche dans le pacte démocratique national, favorisant un durcissement qui ne serait pas voulu par la majorité.



Composition de l'assemblée nationale entre 2017 et 2024

NOS ATOUTS

DES FRANÇAIS ATTACHÉS À LA DÉMOCRATIE, ET UNE ENVIE D'AGIR

↘ Si 63% des Français estiment qu'elle fonctionne mal, 77% considèrent que « quelles que soient les circonstances, la démocratie est toujours préférable à toute autre forme de gouvernement ».

↘ Près de 9 Français sur 10 considèrent qu'il est important pour un citoyen de voter lors d'une élection, et près de 8 sur 10 estiment que le vote est un bon moyen de montrer l'attachement que l'on porte à son pays.

↘ Enfin, il existe un potentiel civique réel mais sous-exploité dans notre pays : 74% des Français déclarent avoir participé au moins à une action civique au cours des 12 derniers mois, et ils sont plus de 40% à vouloir s'impliquer davantage, avec une large majorité souhaitant se tourner vers l'échelon local pour satisfaire ce désir d'engagement.

↘ Les règles de financement des campagnes électorales limitent les risques de financement occulte par des puissances extérieures et ceux d'une victoire achetée par le parti ou le candidat le plus riche.

Cet attachement rappelle que la France entretient une relation passionnelle et exigeante avec l'idéal démocratique depuis la Révolution. Notre histoire montre que les Français ne se résignent jamais à l'impuissance publique ; leur scepticisme actuel n'est pas un désamour, mais le reflet d'une attente immense envers les promesses de la République.

Définition

SCRUTIN PROPORTIONNEL

Face à la crise actuelle, beaucoup proposent de passer à « la proportionnelle ». Mais de quoi s'agit-il ?

Le **scrutin proportionnel** attribue les sièges selon le pourcentage de voix reçues par chaque liste, garantissant une meilleure représentativité.

Système dominant en Europe, il s'oppose au mode majoritaire français en favorisant les coalitions. Il existe selon diverses modalités (proportionnelle intégrale ou avec prime majoritaire par exemple), mais il peut aussi tendre à fragmenter le Parlement. En France, il est utilisé pour les élections européennes et régionales, et partiellement aux municipales et sénatoriales.



77%

des Français

déclarent avoir participé au moins à une action civique au cours des 12 derniers mois



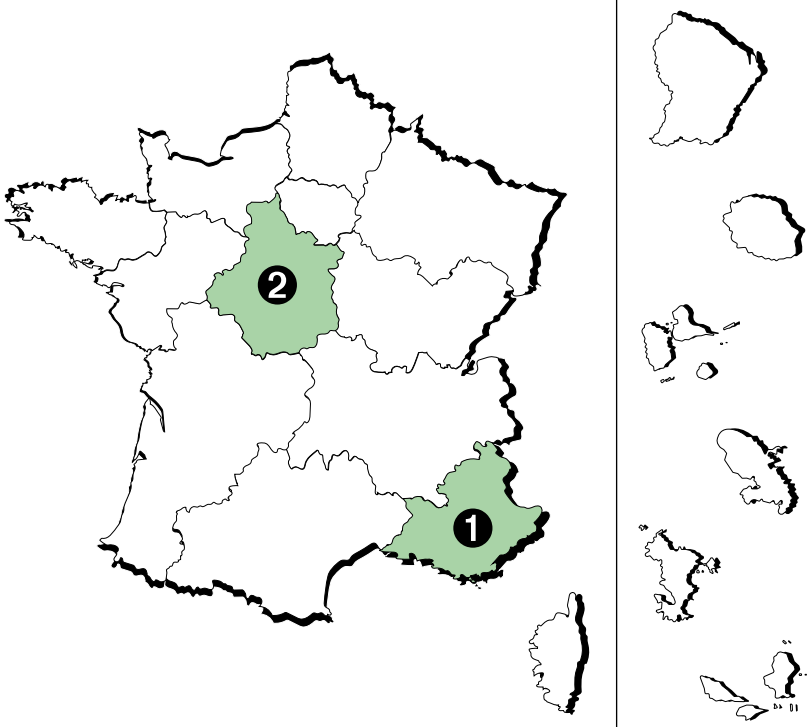
40%

des Français

veulent s'impliquer davantage, avec une large majorité souhaitant se tourner vers l'échelon local

VU DE NOS TERRITOIRES

Parce que les politiques publiques concernent les Français dans toute la France, **l'Institut Montaigne et l'Institut Enterritoires ont souhaité faire entendre le point de vue d'acteurs clés de nos régions** sur les grands enjeux du débat présidentiel.



Plusieurs dizaines d'élus, de responsables économiques, de représentants associatifs ou d'acteurs engagés dans la vie locale nous livrent leur regard et leurs attentes (ci-contre, 2 extraits).



1

Nathalie Chaudon

Directrice France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

La démocratie est un enjeu majeur à chaque échelle de territoire. La crise actuelle de la démocratie représentative, qui se renforce à chaque élection, affaiblit les lieux du débat et s'accompagne d'une régression des instruments de la démocratie environnementale. Face aux crises, la disparition de ces cadres peut nourrir des formes de radicalisation. Il est donc nécessaire de décider collectivement d'une transformation sociale et économique répondant à l'urgence écologique, en intégrant pleinement la justice sociale et l'égalité de genre. Les cadres juridiques existent : la démocratie participative doit permettre d'impliquer davantage les citoyens dans les dynamiques territoriales et de redonner à la décision publique sa légitimité.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, plusieurs espaces de concertation montrent la voie, comme le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles, les labs territoriaux sur la décarbonation ou la planification écologique. Les conseils citoyens constituent également des outils intéressants pour associer les habitants. À Marseille, l'Assemblée citoyenne du futur offre ainsi un espace de dialogue, de production et d'échanges qui sensibilise et responsabilise. Ces démarches peuvent être redéployées dans d'autres territoires, à condition que décideurs publics et administrations leur accordent une réelle place et une forte capacité d'écoute dans les décisions collectives.



2

Raphaël Ruegger

Maire de Neuvy-sur-Barangeont et Cofondateur de la Fédération Française des Trucs qui Marchent

À toutes les échelles, on constate une perte de confiance significative des Français vis-à-vis de la politique et de celles et ceux qui l'incarnent. Les grandes réformes attendues n'ont pas eu lieu, pour des raisons exogènes comme endogènes, nourrissant une grave crise de confiance qui touche toutefois moins les élus locaux : 60 % des Français ont encore confiance en leur maire. C'est donc à partir du local qu'il faut agir, en préservant le pouvoir d'action des maires et les moyens des communes, afin que les habitants puissent choisir, décider et contribuer concrètement à la vie en société. Le modèle français demeure centralisé et présidentialisé, alors que l'attachement au local est fort.

La reterritorialisation doit être concrète, en mobilisant par exemple l'épargne des habitants vers des projets qu'ils voient se réaliser. Le local permet ainsi d'engager les citoyens comme parties prenantes. La Fédération Française des Trucs qui Marchent met précisément en lumière des initiatives locales duplicables, comme à Verteillac, où des comités thématiques associent élus et habitants au développement des projets communaux, renforçant la démocratie participative et la responsabilité collective. Chacun a ainsi un rôle à jouer au quotidien, localement.

ET AILLEURS ?

La France n'est pas le seul pays confronté à la crise démocratique. Les offres politiques dites « populistes » prospèrent dans un grand nombre d'États, tout comme la défiance et l'instabilité.

Mais la France se distingue sur plusieurs aspects : comptant parmi les rares pays de l'UE qui n'élisent pas leurs députés à la proportionnelle, la culture du compromis y est beaucoup plus faible. Les outils de démocratie directe, pourtant plébiscitée, sont très peu utilisés.

Surtout, la prééminence de la fonction présidentielle peut sembler être une forme d'anomalie en Europe. Longtemps gage d'efficacité et de stabilité, ces deux garanties semblent compromises aujourd'hui.



1 Allemagne

LES CONTRATS DE COALITION

Les élections au scrutin proportionnel imposent la formation de coalitions. Les partis négocient durant des mois un contrat détaillé, fruit d'un compromis pragmatique, avant d'exercer le pouvoir. Ce document de plusieurs centaines de pages arbitre précisément les réformes, sujet par sujet, engageant politiquement les dirigeants de chaque composante de la majorité.

2 Suisse

LA VOTATION ET LE RÉFÉRENDUM

Sa démocratie semi-directe s'appuie sur deux piliers : le référendum (obligatoire ou facultatif) et l'initiative populaire. Ce système force le gouvernement au compromis permanent pour éviter la censure populaire.

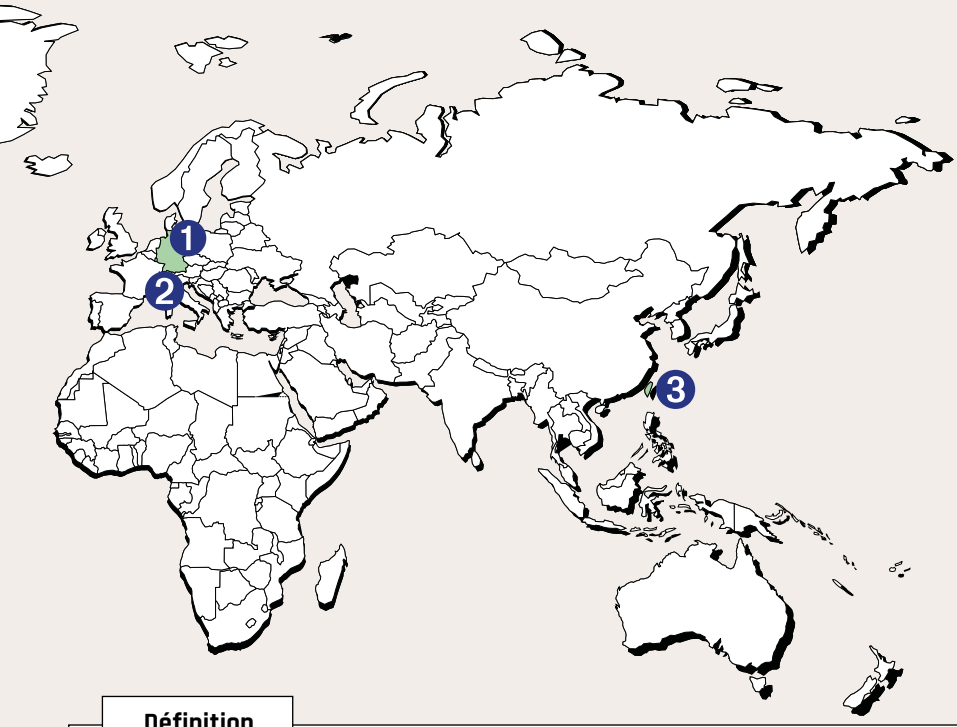
En Suisse, si une initiative populaire recueille plus de 100 000 signatures (ou un référendum facultatif 50 000 signatures), un vote à l'échelle nationale est obligatoirement organisé. Avec quatre dimanches de votations par an en moyenne, cette délibération continue responsabilise et implique directement les citoyens.

3 **Taïwan**

DÉMOCRATIE DIRECTE, IA ET CIVIC TECH

Régulièrement classée dans le top 10 des démocraties mondiales, Taiwan excelle dans l'usage des Civic Tech (technologies citoyennes).

Sur la plateforme collaborative vTaïwan, les citoyens co-construisent et amendent les projets de loi avant leur dépôt au Parlement. Cet outil numérique de masse brise la distance avec les gouvernants, permet de dégager des consensus et désamorce la polarisation.



Définition

POPULISME

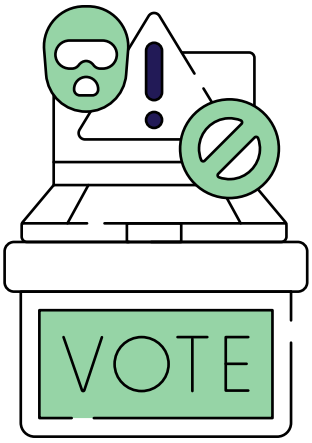
Depuis plusieurs années, la notion de « populisme » est omniprésente dans le débat public, en France comme à l'étranger. Mais de quoi s'agit-il ?

Le populisme n'est pas une véritable idéologie mais plutôt un style politique, qui oppose un peuple qui serait « pur » et des élites qui seraient « corrompues ». Il s'accompagne d'une remise en cause du fonctionnement des institutions et de l'État de droit. Il revendique pour seule légitimité l'adhésion populaire, promeut la démocratie directe et le refus des intermédiaires.

Les propositions populistes prétendent souvent traiter de façon très simple (« le bon sens ») la plupart des enjeux.

Ce concept est avant tout utilisé comme grille d'analyse théorique par les chercheurs, ou dans un esprit de dénigrement par les acteurs politiques qui veulent les combattre, et très rarement revendiqué par les politiques eux-mêmes.

LE CHAMP DE CONTRAINTES



ENJEUX MONDIAUX ET GUERRE INFORMATIONNELLE

Réformer notre système exige de reconnaître que la France n'évolue pas en vase clos. Notre vie démocratique subit des enjeux mondialisés et un climat menaçant, où les cyberattaques et les campagnes de désinformation orchestrées par des puissances étrangères exploitent nos failles.

Nos institutions étant imbriquées dans des instances européennes et internationales, la vitalité de notre débat interne est indissociable d'une protection collective contre ces influences extérieures qui cherchent à fracturer notre contrat social.

ALGORITHMES ET CONSUMÉRISME ÉLECTORAL

On observe une mutation des campagnes électorales vers une forme de « marketing » clientéliste. Le débat d'idées s'efface derrière le ciblage algorithmique conçu pour satisfaire et saturer les émotions individuelles, au détriment des grands récits collectifs. L'électeur, au lieu d'être considéré comme un citoyen rationnel, est sollicité comme un consommateur de contenus clivants, et la donnée remplace le programme. Cette logique transforme la politique en une bataille de perception permanente, rendant l'arbitrage citoyen réactif, fragmenté et hostile au temps long. Les réseaux sociaux ne sont pas les seuls responsables ; les chaînes d'information en continu participent de cette segmentation électorale.

80 %
des élections
tenues dans le monde en 2024 ont été ciblées par des manipulations informationnelles

LE CADRE ÉPROUVÉ DE L'ÉTAT DE DROIT

Enfin, toute réforme doit se confronter à l'impératif de respect de l'État de droit qui fixe le cadre de notre architecture institutionnelle. Contrairement aux discours simplifiant la volonté populaire, toutes les propositions ne sont pas viables : le respect de la hiérarchie des normes (le principe selon lequel une règle doit toujours être conforme aux règles supérieures, comme la Constitution ou les traités internationaux) constitue une contrainte protectrice. Cette architecture garantit que la démocratie ne se résume pas à la loi du plus fort ou à des décisions prises sous le coup de l'émotion instantanée. Ignorer ces limites reviendrait à fragiliser les fondements mêmes par lesquels l'action publique est légitime et durable.

42 %

des Européens

de 15 à 30 ans s'informent sur la politique sur les réseaux sociaux

Définition

ÉTAT DE DROIT

L'État de droit désigne un modèle politique où l'ensemble des pouvoirs publics et des citoyens est soumis au droit, sous le contrôle de juges indépendants. Ce principe garantit la séparation des pouvoirs, l'égalité devant la loi et la protection des libertés fondamentales par le respect de la hiérarchie des normes. Il se distingue ainsi d'une simple « démocratie électorale » ou d'une dérive illibérale : la légitimité des urnes ne donne pas le droit de s'affranchir de la loi, elle impose au contraire le devoir de la respecter.

L'État de droit n'empêche pas le pouvoir politique de modifier l'état *du* droit. Il impose simplement que les procédures prévues à cet effet soient respectées. L'État de droit n'est donc pas un obstacle, mais une garantie contre les abus.

LES IDÉES REÇUES DU DÉBAT

LES JUGES DÉCIDENT À LA PLACE DES ÉLUS

FAUX

L'idée que les juges dirigeraient le pays est un contresens : si le politique a l'initiative des lois, le juge en est le gardien. Son rôle n'est pas de se substituer au législateur, mais de s'assurer que la loi respecte le « bloc de constitutionnalité » (Constitution, Droits de l'Homme, Charte de l'environnement). Penser que l'élu devrait avoir « les mains libres » au nom du seul verdict des urnes est un risque pour la démocratie. En veillant au respect des règles supérieures, la justice ne paralyse pas l'action publique : elle agit comme un contre-pouvoir indispensable qui protège les citoyens contre l'arbitraire et garantit, in fine, que la souveraineté populaire s'exerce dans un cadre protecteur pour tous.

TOUS POURRIS : LES ÉLUS SONT CORROMPUS ET AGISSENT POUR LEURS SEULS INTÉRÊTS

FAUX

En 2025, 74 % des Français estiment que les élus et dirigeants du pays sont corrompus et manquent à leur devoir de probité. Plusieurs affaires, très médiatiques, ont pu installer cette perception : condamnations pénales d'un ancien président ou d'un candidat, ministres mis en examen mais restés en poste… Toutefois, la hausse des infractions témoigne aussi d'un meilleur signalement. Entre 2014 et 2020, 577 élus locaux ont été condamnés et 2 109 poursuivis. Ainsi, sur les près de 600 000 élus locaux français, le taux de mise en cause pénale est de 0,4 %, ce qui demeure tout à fait minoritaire. De plus, être élu demande de supporter un certain nombre de contraintes (horaires atypiques, charge supplémentaire – 60 % des maires ont un emploi au moment de leur élection – disponibilité pour les administrés) qui montre un certain dévouement à la chose publique et non la poursuite d'intérêts personnels.

ÇA NE SERT À RIEN DE VOTER

FAUX

La démocratie n'est jamais un acquis : en laissant les autres voter, en réservant le vote à certains citoyens parmi les plus militants, on risque de radicaliser l'offre politique : tous les citoyens subiraient alors un tournant qui ne serait pas voulu par la majorité mais imposé par l'inertie de l'abstention. Enfin, certaines élections se jouent à quelques voix près seulement : lors des législatives de 2024, dans 65 circonscriptions, l'issue du scrutin a dépendu de moins de 3% d'écart entre le candidat élu et son adversaire (écart entre 10 et 1750 voix). Ce n'est pas une exception : en 2022, les résultats dans plusieurs circonscriptions avaient été très serrés (parfois 3 voix d'écart). Les candidats et les élus doivent aussi tout faire pour mobiliser largement : une élection avec un faible taux de participation est très dommageable pour la légitimité de l'élu, et rend plus difficile l'acceptation de certaines mesures. 78% des Français estiment qu'« au-dessus de 50% d'abstention, une élection devrait être annulée ».

LA VRAIE DÉMOCRATIE, C'EST LA DÉMOCRATIE DIRECTE

À NUANCER

L'idée que la démocratie « directe » serait l'unique remède à la crise politique simplifie un enjeu majeur. Si l'aspiration des citoyens à décider par eux-mêmes est légitime, elle se heurte à la complexité croissante des dossiers (climat, économie, défense) qui exige une analyse approfondie. Le risque d'un recours systématique au référendum ou au vote instantané est de réduire le débat à des émotions clivantes. Pour être plus robuste, la décision doit être nourrie par les corps intermédiaires (syndicats, associations, parties prenantes) qui aident à comprendre la réalité du terrain. L'enjeu n'est pas de choisir entre le peuple et l'expert, mais de construire une participation citoyenne solide où la pédagogie permet l'adhésion.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 2



DANS LE DÉBAT

L'IMPÉRATIF D'UNE STRATÉGIE POLITIQUE

UN CONTRAT SOCIAL ATTAQUÉ DE L'INTÉRIEUR

Le contrat social sur lequel notre démocratie est fondée est attaqué de l'intérieur, avec la montée des extrêmes, de la défiance et la désaffiliation des citoyens, et de l'extérieur, par des pays illibéraux hostiles. Les récents débats autour de la menace de guerre rappellent que l'adhésion des citoyens est vitale pour la sauvegarde de notre souveraineté nationale, et les blocages politiques montrent que sans assise démocratique, le pays est irréformable.

RANIMER LE DÉSIR DE POLITIQUE

Il est impératif de réinstaurer de la confiance et un désir politique, pour que chacun se sente concerné par le destin collectif et ait à cœur l'intérêt général. Pour revitaliser notre fonctionnement démocratique, plusieurs approches sont possibles : l'une consiste à réformer nos institutions (partiellement ou de manière totale), l'autre à changer en profondeur nos pratiques.

RENDRE L'ATMOSPHÈRE DÉMOCRATIQUE PLUS RESPIRABLE

Quelle que soit l'approche retenue, il faudra mener parallèlement un travail sur notre environnement démocratique : place des réseaux sociaux, lutte contre les ingérences étrangères et la désinformation, renforcement de l'éducation morale et civique à l'école… Certaines de ces mesures doivent être poussées au niveau européen, d'autres peuvent être mises en place à l'échelle nationale.

TOUR D'HORIZON DES **IDÉES QUI ANIMENT LE DÉBAT PUBLIC**

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°1

LA VOIE RÉF MODERNISER

Quel parti pris ?

LA STABILITÉ EN MOUVEMENT

Lors de son adoption en 1958, la Constitution de la Ve République répondait à un impératif historique : rationaliser le parlementarisme et consolider l'exécutif pour mettre fin à l'instabilité gouvernementale chronique de la IVe République. Près de 70 ans plus tard, ce texte est devenu l'un des plus stables et durables qu'ait connu la France contemporaine. Mais longévité ne signifie pas immobilisme : la force de nos institutions réside précisément dans leur plasticité et leur capacité à s'adapter aux mutations de la société, c'est-à-dire aujourd'hui au reflux du fait majoritaire.

UN TEXTE VIVANT, FORGÉ PAR LES RÉFORMES

La Constitution a déjà été révisée à 25 reprises, prouvant qu'elle peut intégrer des évolutions démocratiques majeures – élection du président au suffrage universel direct (1962), passage au quinquennat (2000), décentralisation (1982 puis 2003), renforcement des droits du Parlement et création du Référendum d'initiative partagée (2008).

EN 2027, ADAPTER SANS ROMPRE

Aujourd'hui, face à un paysage politique fragmenté où les majorités absolues ne sont plus automatiques, le défi n'est pas de jeter les bases d'un nouveau régime, mais de moderniser l'existant et d'imaginer un système plus ouvert aux coalitions et aux compromis.

Cette voie politique consiste à utiliser les mécanismes de révision prévus par le texte pour rééquilibrer les pouvoirs : responsabiliser davantage les parlementaires, fluidifier la recherche de compromis et offrir de nouveaux canaux d'expression directe aux citoyens, tout en préservant le cadre protecteur de la Ve République.

ORMISTE LA Ve RÉPUBLIQUE

IDÉE N°1 DU DÉBAT

La Constitution de la Ve République a besoin d'être réformée pour s'adapter aux nouveaux défis.

SORTIR DE L'HYPER-PRÉSIDENTIALISME : UN PRÉSIDENT ARBITRE DU TEMPS LONG

1. Instaurer le septennat unique (non renouvelable)

L'élection du Président au suffrage universel direct à partir de 1965, puis le passage au quinquennat en 2000, ont plongé le chef de l'État dans une dynamique de campagne électorale permanente. Souvent contraint d'anticiper sa réélection dès le début de son mandat, le Président est devenu le chef de sa majorité (lorsqu'il en bénéficie), polarisant le débat politique et altérant la dyarchie de l'exécutif au détriment du Premier ministre.

Le rétablissement d'un mandat présidentiel de 7 ans, strictement non renouvelable, redéfinirait notre vie démocratique. Libéré de l'enjeu de sa propre succession, le Président retrouverait la hauteur nécessaire à sa fonction. Il pourrait se consacrer pleinement à la définition des caps stratégiques de long terme (notamment en matière de défense) et incarner l'unité nationale en redevenant un arbitre institutionnel, plutôt qu'un acteur du jeu politique quotidien.

2. Mettre fin à la coïncidence automatique des mandats (découplage des calendriers)

L'inversion du calendrier électoral, votée en 2001 et appliquée pour la première fois en 2002, a fait systématiquement succéder les élections législatives à l'élection présidentielle. Ce mécanisme a structurellement transformé le scrutin législatif en une simple confirmation du fait présidentiel, réduisant fréquemment le Parlement à une chambre d'enregistrement et privant le pouvoir législatif de son autonomie.

En brisant la synchronisation des scrutins par l'articulation d'un septennat présidentiel et de mandats de 5 ans pour les députés, les calendriers se décalent naturellement. L'élection législative redeviendrait un rendez-vous politique autonome. Les citoyens éliraient une Assemblée pour conduire la politique de la nation sur un programme législatif propre, et non plus pour valider un chèque en blanc présidentiel. Le chef de l'État serait ainsi contraint de se conformer à la couleur politique du Parlement pour la composition du Gouvernement.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

3. Supprimer le pouvoir de dissolution du président de la République

L'article 12 de la Constitution octroie au chef de l'État le pouvoir unilatéral de dissoudre l'Assemblée nationale. Conçu comme un outil d'arbitrage en cas de crise, l'usage récent qui en a été fait – notamment la dissolution de juin 2024 – a mis en évidence le risque d'une utilisation tactique, partisane et déstabilisatrice pour les institutions. Ce droit régalien conforte l'hyper-présidentialisation du régime en plaçant la représentation nationale sous la menace permanente d'un arbitrage personnel de l'exécutif. Abroger le droit de dissolution discrétionnaire du président requiert une révision constitutionnelle modifiant l'article 12.

Pour préserver une issue en cas de blocage institutionnel absolu, l'autonomie du Parlement est garantie par l'instauration d'un droit d'auto-dissolution : seule l'Assemblée nationale peut décider de mettre fin à son mandat par le vote d'une motion à la majorité qualifiée (par exemple, les deux tiers des députés), sur le modèle du *Fixed-term Parliaments Act* britannique ou du système allemand.

RESTAURER LE PARLEMENT : L'ASSEMBLÉE COMME CŒUR BATTANT DU POUVOIR

1. Instaurer une dose de proportionnelle pour les élections législatives

Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours tend à surreprésenter la formation politique arrivée en tête et à sous-représenter les formations minoritaires. Cette distorsion entre le vote populaire et la composition de l'Assemblée nationale affaiblit la représentativité des institutions, réduit la participation électorale et alimente le sentiment d'exclusion d'une partie de l'électorat.

L'introduction d'une dose de proportionnelle vise à rendre le Parlement plus représentatif. Sans basculer vers un système de proportionnelle intégrale, il est possible de s'orienter vers un mode de scrutin mixte en élisant une quote-part de 20 % à 25 % des députés au scrutin proportionnel plurinominal (sur listes nationales ou régionales). Il s'assortit d'un seuil de représentativité (par exemple 5 % des suffrages exprimés) afin de prévenir tout émiettement de la représentation.

Cette reconfiguration doit inciter à la construction de coalitions ou de compromis législatifs négociés au sein de l'hémicycle, rapprochant la pratique parlementaire française des standards européens.

2. Conditionner l'exercice du Gouvernement à un vote de confiance obligatoire

Aujourd'hui, en vertu de l'article 49, alinéa 1er, de la Constitution, le vote de confiance après la déclaration de politique générale du Premier ministre demeure facultatif. L'usage institutionnel récent a démontré que des gouvernements pouvaient s'en dispenser pour éviter de formaliser l'absence de majorité absolue, ce qui affaiblit leur légitimité démocratique et engendre une instabilité chronique.

En rendant le vote de confiance de l'Assemblée nationale obligatoire pour tout nouveau gouvernement avant qu'il ne puisse exercer ses prérogatives (modification de l'article 49.1), le Premier ministre conforte sa nomination par le Président (article 8) par un contrat de gouvernement explicite scellé avec les députés. Cette procédure

responsabilise les partis politiques, contraints d'assumer publiquement le soutien ou le renversement d'une équipe, et sécurise la stabilité de l'exécutif autour d'une majorité de projet ou de coalition.



FLUIDIFIER LE LIEN DIRECT AVEC LES CITOYENS : UNE DÉMOCRATIE CONTINUE

1. Dépersonnaliser la pratique du référendum législatif

Depuis 2005 et le référendum portant sur le projet de « Traité constitutionnel européen » (TCE), plus aucun référendum à dimension nationale n'a été organisé en France. Pourtant, 87 % des Français interrogés estiment nécessaire de « pouvoir s'exprimer par référendum, sur des sujets importants, au moins une fois par an ». L'héritage d'une pratique plébiscitaire tend à lier le sort du texte à la responsabilité politique du chef de l'État. Cette personnalisation occulte le fond des sujets, polarise le débat et dissuade l'exécutif de solliciter directement le corps électoral. Il est donc nécessaire de dissocier structurellement le vote sur le texte de l'autorité qui l'initie. Pour chaque référendum, une Convention citoyenne indépendante préalable, composée de citoyens tirés au sort, pourrait être organisée. Cette instance serait chargée d'étudier le projet, d'auditionner des experts contradictoires et de rédiger une notice d'impact objective transmise à l'ensemble des électeurs avant le vote. Le débat se rationaliserait autour des seuls enjeux de fond, et le référendum serait désamorcé de sa charge partisane et redeviendrait un outil d'arbitrage populaire éclairé.

La mesure phare de cette stratégie

Le septennat non renouvelable

Le retour au septennat inscrit l'action présidentielle dans le temps long, favorisant la conduite de réformes structurelles et préservant le chef de l'État des contingences électorales court-termistes. Le contrôle démocratique régulier de l'action publique est alors transféré au Parlement, dont le renouvellement autonome par les élections législatives devient le véritable pivot politique.

Sur le plan technique, la mise en œuvre de cette mesure requiert une modification de l'article 6 de la Constitution, selon la procédure de révision encadrée par l'article 89. Celle-ci exige l'accord des deux assemblées en termes identiques, suivi d'une approbation définitive.

Bien que le président de la République dispose de la faculté de soumettre ce projet au Parlement réuni en Congrès (approbation à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés), le recours direct à la voie référendaire apparaît ici politiquement indispensable. Par parallélisme des formes avec le référendum de l'an 2000 ayant institué le quinquennat, seule l'onction directe du suffrage universel conférerait à cette refondation de l'équilibre des pouvoirs une légitimité démocratique incontestable.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

2. Réformer l'article 11 de la Constitution pour élargir son champ d'application

Le champ d'application de l'article 11 est juridiquement circonscrit aux réformes relatives à l'organisation des pouvoirs publics, à la politique économique, sociale ou environnementale, et aux services publics. Cette rédaction exclut de fait les grandes réformes dites « de société » (éthique, fin de vie, droits fondamentaux), alors même qu'elles font l'objet d'une forte demande de participation citoyenne. Il est donc proposé de réviser l'article 11 pour y intégrer explicitement les questions sociétales d'intérêt général.
En contrepartie de cet élargissement, le projet de loi référendaire sera soumis à un contrôle de constitutionnalité a priori par le Conseil constitutionnel, afin de garantir qu'aucune question soumise au peuple ne contrevienne aux droits fondamentaux ou aux engagements internationaux de la France. Les citoyens obtiendraient ainsi le droit de trancher les grands débats de société, tandis que l'État de droit serait préservé de toute dérive populiste ou d'expression passionnelle instantanée.

3. Ériger le Conseil constitutionnel en Cour Suprême

Le Conseil constitutionnel a vu ses compétences s'élargir considérablement, notamment depuis l'introduction en 2008 de la Question prioritaire de constitutionnalité (QPC), qui en fait une juridiction suprême de protection des droits. Pourtant, ses modalités de nomination (article 56) restent purement politiques et n'exigent aucun titre juridique, exposant l'institution à des critiques récurrentes de subjectivité ou de « gouvernement des juges ».

Afin de moderniser la composition et la désignation de ses membres, plusieurs évolutions sont possibles :

- Exigence de compétence : conditionner la nomination à une qualification juridique supérieure ou à une expérience reconnue de haut magistrat ou de professeur de droit.
- Délai de carence : imposer une période d'incompatibilité temporelle de cinq ans (délai de carence) entre l'exercice d'un mandat ministériel ou parlementaire et la nomination au Conseil.
- Suppression des membres de droit : mettre fin à la présence automatique des anciens présidents de la République au sein du Conseil.

Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

Le mode de scrutin mixte ou proportionnel est loin d'être inédit dans notre architecture électorale :

Élections européennes : les eurodéputés français sont élus au scrutin de liste proportionnel national à un seul tour, les sièges étant répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

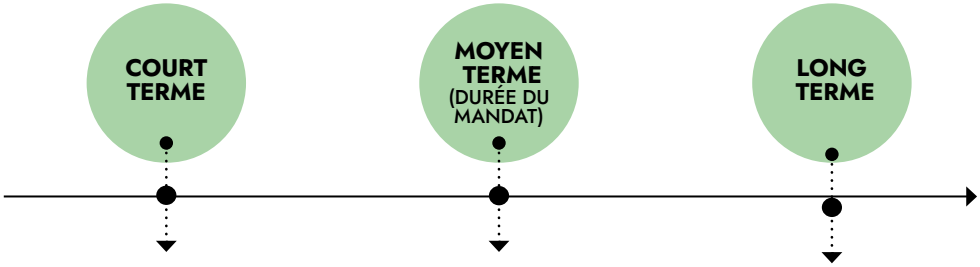
Élections municipales (communes de 1000 habitants et plus) : le système combine logique majoritaire et proportionnelle. La liste arrivée en tête bénéficie d'une prime majoritaire de 50% des sièges. Les sièges restants sont ensuite répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des voix (y compris la liste gagnante).

Élections sénatoriales : le scrutin proportionnel plurinominal s'applique de plein droit dans tous les départements élisant trois sénateurs ou plus, ce qui représente près de la moitié des sièges de la haute assemblée.

- Parlementarisation des nominations : aligner le pouvoir de nomination des présidents de chambres sur celui du Chef de l'État en soumettant l'ensemble des candidats à une audition publique et à un vote d'approbation à la majorité qualifiée (deux tiers) des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat.

L'autorité et l'impartialité de la juridiction constitutionnelle seront ainsi sanctuarisées. Sa légitimité technique serait renforcée au moment où ses arbitrages face à la loi deviennent plus cruciaux.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ



La réforme de la Constitution (modifications des articles 6, 11, 12 et 49) doit être déposée dans les 100 premiers jours du mandat, pour bénéficier de l'élan politique apporté par le vote des Français.

L'adoption définitive, elle, nécessite un temps beaucoup plus long.

Au contraire, l'introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives ne nécessite aucune révision constitutionnelle. Une simple loi ordinaire modifiant le Code électoral suffit. En exploitant ce même « état de grâce », la proportionnelle pourrait être adoptée dès les 100 premiers jours par le Parlement.

La réforme constitutionnelle est débattue au Parlement puis adoptée (Congrès ou Référendum).

En cas de nouvelles élections législatives, la « dose » de proportionnelle est appliquée pour le scrutin.

Organisation des conventions citoyennes, inscrites dans un véritable continuum démocratique.

La réforme constitutionnelle est définitivement adoptée, les prochains candidats à l'élection présidentielle le seront pour un mandat de sept ans, non renouvelable, le Conseil constitutionnel occupe désormais le rôle d'une véritable Cour suprême.

Des référendums sont organisés durant le mandat, pour donner plus de souffle à la démocratie semi-directe.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela coûterait approximativement ?

Organisation d'un référendum accompagné
d'une vaste campagne d'information citoyenne

De

150 à 250 M€

LOGISTIQUE ET ORGANISATION DU SCRUTIN

Ce poste regroupe les dépenses incompressibles liées à la tenue du vote sur l'ensemble du territoire (environ 49 millions d'électeurs inscrits) : la mise sous pli et l'acheminement de la communication officielle (~75 millions €) ; les frais d'assemblée électorale et logistique des mairies (~35 millions €) ; le remboursement des frais de campagne des groupements politiques (~30 millions €), la Campagne audiovisuelle officielle et divers (~15 millions €).

Sous-total Logistique : ~155 millions €

DISPOSITIF D'INFORMATION PRÉALABLE

Ce poste comprendrait une Campagne média institutionnelle « grand public » (~20 millions €) ; une campagne massive d'explication des enjeux, neutre et factuelle, déployée sur plusieurs semaines, l'édition d'un livret pédagogique contradictoire (~25 millions €).

Au-delà de la simple notice légale, les dispositifs suivants devront également être financés : impression et envoi d'un livret complet présentant de manière équilibrée le « Pour » et le « Contre », rédigé par un comité de sages indépendant (sur le modèle de ce qui se fait en Suisse ou en Oregon avec le Voter's Pamphlet), une plateforme numérique interactive et des débats locaux seraient mis en place (~10 millions €), la création d'un site de référence (fiches de synthèse, vidéos explicatives, simulateurs d'impact de la réforme) et une enveloppe pour subventionner des conférences ou débats contradictoires dans les territoires (universités, mairies).

Sous-total Information : ~55 millions €

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

La modification de la Constitution requise par certaines réformes est possible, à condition d'un certain consensus politique (vote aux ⅗ du Congrès ou majorité de « oui » au référendum). Le début du mandat et « l'état de grâce » politique en ouvre la possibilité.

Les autres réformes prévues demandent de construire du consensus avec les organismes impliqués comme le CESE et exigent un effort de pédagogie mais une loi simple suffit pour leur implémentation.

ARBITRAGES MAJEURS

Le président élu pour un mandat de 7 ans non renouvelable devra faire face à une assemblée susceptible de ne pas lui donner la majorité, compte tenu de la décorrélation des calendriers présidentiel et parlementaire et de l'introduction de la proportionnelle.

Il faut donc arbitrer entre fin de l'hyperprésidentialisme à la française et la capacité à gouverner et réformer le pays.

POINTS DE TENSION

Cette stratégie veut renouer avec le rôle initialement dévolu au président de la République : celui d'être arbitre de la Constitution, et non plus chef de la majorité. Cela demandera au locataire de l'Élysée de revoir son logiciel politique pour ne plus se considérer comme un chef de parti.

L'instauration d'une dose de proportionnelle modifie les équilibres politiques : il faudra que les partis se rendent capables de compromis et de coalitions.

La mise en place de conventions citoyennes et la montée en puissance de la démocratie délibérative sont une demande citoyenne et une solution face à la défiance. Si elles ne donnaient pas lieu à des résultats tangibles, elles seraient contreproductives. Il s'agit donc d'articuler les dimensions délibératives et représentatives de notre démocratie.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°2

LA VOIE DE LA
– FONDER LA

Quel parti pris ?

DES INSTITUTIONS INADAPTÉES DANS UN CONTEXTE POLITIQUE BOULEVERSÉ

Face aux nouvelles exigences démocratiques exprimées dans le débat public et aux mutations profondes de l'espace médiatique, l'architecture institutionnelle de 1958 subit une crise d'obsolescence. La fin du bipartisme et l'effritement du fait majoritaire mettent en lumière la singularité française au sein d'un continent européen largement dominé par des régimes parlementaires, structurellement propices aux coalitions et à la culture du compromis. Pour sortir de cette impasse, une refondation globale du système s'impose.

LE PRÉSIDENTIALISME À LA FRANÇAISE : UNE SINGULARITÉ DEVENUE DYSFONCTIONNELLE

En introduisant l'élection du président de la République au suffrage universel direct, la révision constitutionnelle de 1962 a profondément altéré l'équilibre initial de la Ve République. Elle a instauré une dyarchie au sein de l'exécutif dont la fragilité et la propension au pouvoir personnel sont aujourd'hui contestées. Ce déséquilibre structurel ne permet plus de répondre aux aspirations de représentativité du corps électoral.

VERS UNE NOUVELLE CONSTITUTION

Substituer un nouveau modèle aux institutions actuelles exige une vraie rupture, matérialisée par la rédaction d'un nouveau texte fondamental. Cette stratégie repose sur la définition d'un nouveau de projet de Constitution. Après ratification par le peuple souverain, ce texte scellerait officiellement le passage de la France à la VIe République. Les axes proposés ici pourraient figurer dans cette nouvelle architecture constitutionnelle.

RUPTURE VIE RÉPUBLIQUE

IDÉE N°2 DU DÉBAT

La Constitution de la Ve République est obsolète. Face aux nouvelles revendications citoyennes, concernant notamment la démocratie directe, il est impératif de repenser les bases mêmes du pacte Républicain en définissant une nouvelle République.

UNE DÉMOCRATIE CONTINUE : LA SOUVERAINETÉ CITOYENNE DIRECTE

1. Instaurer un droit de révocation des élus par les citoyens

Contrairement à certains États américains ou à la tradition des parlements anglo-saxons qui organisent des procédures de destitution populaire (recall), la tradition constitutionnelle française n'offre aucun levier de révocation aux électeurs en cours de mandat, que ce soit au niveau national ou local. L'article 68 de l'actuelle Constitution prévoit certes une destitution du chef de l'État par le Parlement réuni en Haute Cour, mais selon des conditions d'une complexité telle (majorité qualifiée des deux tiers des deux chambres) qu'elles s'avèrent inapplicables. La VIe République consacrerait le principe de responsabilité continue des élus devant le peuple. Un référendum révocatoire serait ainsi créé, activable à mi-mandat. Si une proportion significative d'électeurs inscrits (par exemple 20 %, au niveau national ou à l'échelle d'une circonscription) en fait la demande formelle, un scrutin est organisé pour décider du maintien ou de la démission de l'élu concerné, provoquant le cas échéant de nouvelles élections.

2. Institutionnaliser le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)

L'expression de la souveraineté populaire appelle un dépassement des filtres représentatifs traditionnels. Le mécanisme actuel du Référendum d'initiative partagée (RIP), introduit en 2008, n'a jamais abouti à une consultation électorale en raison de critères volontairement dissuasifs (soutien obligatoire d'un cinquième des parlementaires couplé à 10 % du corps électoral). En rupture avec ce modèle, la VIe République instaurerait un véritable Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) législatif et abrogatoire. Ce dispositif permettrait à un collectif de citoyens de soumettre directement une proposition de loi ou l'abrogation d'un texte existant au suffrage universel, dès lors qu'un seuil réaliste de signatures serait atteint. La centralisation des propositions et la transparence des

signatures seraient garanties par une plateforme numérique publique, placée sous le contrôle strict d'une autorité administrative indépendante.

LA PARTICIPATION ÉLECTORALE ET LE DEVOIR DE VOTER

1. Abaisser le droit de vote à 16 ans

L'avenir d'une démocratie dépend de la socialisation civique de sa jeunesse. Pour que le vote devienne un réflexe démocratique, son apprentissage gagnerait à s'opérer au moment où les jeunes citoyens bénéficient d'une stabilité résidentielle et familiale (cadre scolaire et familial à 16 ans), évitant le phénomène de rupture civique qui frappe massivement les 18-25 ans lors de leur première mobilité étudiante ou professionnelle. Cette mesure rééquilibrerait la structure démographique du corps électoral face au vieillissement de la population, tout en incitant les formations politiques à intégrer les aspirations de la jeunesse dans leurs programmes.

2. Reconnaître pleinement le vote blanc comme suffrage exprimé

En France, la loi de 2014 distingue le bulletin blanc du vote nul, mais l'exclut du calcul des suffrages exprimés. La VIe République consacrerait le vote blanc comme un choix politique à part entière, permettant d'exprimer un refus de l'offre électorale sans basculer dans l'abstention. Pour sécuriser l'élection face aux exigences de l'article 7 de la Constitution (qui impose la majorité absolue des exprimés pour être élu), deux voies sont ouvertes par la refondation constitutionnelle. La première consiste à substituer la majorité relative au second tour ; la seconde prévoit qu'un candidat ne peut être proclamé vainqueur s'il n'obtient pas plus de voix que les bulletins blancs, impliquant le cas échéant une réorganisation du scrutin avec de nouveaux candidats.

La mesure phare de cette stratégie

RÉDIGER UNE NOUVELLE CONSTITUTION

Passer à une VIe République peut emprunter deux logiques constitutionnelles distinctes. La première privilégie la rupture, en convoquant une assemblée constituante investie d'un pouvoir originaire ; la seconde privilégie la continuité juridique, en organisant la transition à partir du cadre constitutionnel existant, par exemple par une révision constitutionnelle encadrant la procédure.

C'est cette seconde voie qui a prévalu en 1958 lors du passage de la IVe à la Ve République. Après la nomination du général de Gaulle, la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 a autorisé le gouvernement à élaborer un nouveau projet de Constitution, soumis ensuite à un comité consultatif constitutionnel, au Conseil d'État, puis au référendum du 28 septembre 1958, où il fut approuvé à une très large majorité.

3. Instaurer le vote obligatoire, corollaire du vote blanc

La souveraineté populaire ne peut souffrir d'un effritement permanent de sa base électorale. Si les législatives de 2024 ont connu un sursaut civique conjoncturel, l'abstention structurelle frappe prioritairement les catégories populaires et les plus jeunes, faussant la représentativité des politiques publiques.

Le vote obligatoire, appliqué avec succès en Belgique ou au Luxembourg, constitue un levier de réinclusion globale. Cette obligation est assortie de sanctions financières modulées (sur le modèle de l'amende forfaitaire applicable en Suisse ou au Liechtenstein) ou administratives en cas de récidive non justifiée. Adossée à la reconnaissance du vote blanc, cette mesure garantit la liberté de conscience du citoyen dans l'isolement du bureau de vote, tout en forçant le système politique à s'adresser à l'intégralité du corps social.

IDÉE N°2 DU DÉBAT

UNE DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

1. Supprimer l'article 49.3

L'article 49.3 permet au Premier ministre d'engager la responsabilité du Gouvernement sur le vote d'un texte (projet de loi de finances, de financement de la sécurité sociale ou, depuis la réforme de 2008, un seul texte par session parlementaire hors budget). Le texte est considéré comme adopté sans vote, sauf si une motion de censure est votée à la majorité absolue des députés. Conçu à l'origine comme l'outil ultime du parlementarisme rationalisé pour assurer la stabilité de l'exécutif, son utilisation répétée (plus de 120 fois depuis 1958, dont 23 fois sous le seul mandat d'Élisabeth Borne) a dénaturé l'esprit des débats. En l'absence de majorité absolue automatique, cet outil est devenu synonyme de passage en force de l'exécutif et d'éviction du pouvoir législatif.

La VI^e^ République consacrerait la suppression pure et simple de l'article 49.3. L'exécutif ne pourrait plus contraindre le calendrier ni le vote des parlementaires : chaque loi doit faire l'objet d'un vote formel et majoritaire dans l'hémicycle, forçant le Gouvernement à convaincre et à bâtir des consensus texte par texte.

2. Instaurer la proportionnelle intégrale pour les élections législatives

Le scrutin majoritaire à deux tours est l'armure technique de la V^e^ République, pensée à une époque où le paysage politique s'organisait autour d'un bipartisme stable. Face à la tripartition ou à la fragmentation actuelle du corps électoral, ce système crée une distorsion démocratique majeure : soit il octroie une majorité artificielle à un bloc minoritaire en voix, transformant l'Assemblée en chambre d'enregistrement, soit il produit une paralysie institutionnelle lorsque le fait majoritaire s'effondre. Le passage à la proportionnelle intégrale reconfigure le cœur du pouvoir politique en faisant du Parlement le pivot du régime.

Ce mode de scrutin garantit que chaque composante politique du pays est représentée à proportion exacte de son poids électoral, restaurant la valeur civique de chaque suffrage pour lutter contre l'abstention. Cette représentativité intégrale impose le passage d'une culture de l'affrontement à une culture de la coalition et du compromis transpartisan, alignant la France sur les démocraties parlementaires européennes les plus stables.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

Le modèle américain du Recall électoral (Wisconsin, Arizona, Michigan)

Dans ces États, le recueil d'une pétition citoyenne (généralement fixée à 25% des votants de la précédente élection) déclenche automatiquement un scrutin spécial de destitution-remplacement (recall election). L'élu peut être visé sans motif juridique obligatoire (en Arizona, dès 6 mois après son entrée en fonction). Le corps électoral vote simultanément sur la destitution et sur le choix d'un éventuel successeur.

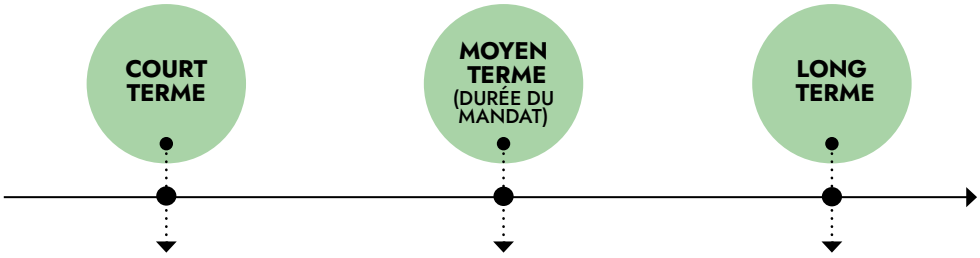
La destitution par voie judiciaire (Virginie)

Singularité américaine, la Virginie n'organise pas de scrutin populaire pour révoquer un élu. Si une pétition réunit 10% des suffrages passés, l'affaire est portée devant un tribunal de circuit. Un juge (ou un jury) mène un procès pour faute ou incompétence, et prononce, s'il y a lieu, la destitution stricte de l'élu.

Le référendum révocatoire national (Venezuela)

Inscrit dans la Constitution, ce mécanisme permet de révoquer le président de la République à mi-mandat. Le processus requiert d'abord les signatures de 20% des électeurs inscrits pour déclencher un référendum national. La destitution est validée si le « Oui » l'emporte avec un quorum de participation minimale de 25%.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ



L'organisation d'une Assemblée constituante, depuis son impulsion politique jusqu'à l'adoption de la nouvelle Constitution, prendrait entre 12 et 24 mois. C'est un processus lourd qui ne peut pas être précipité, sous peine de manquer de légitimité démocratique ou de rigueur juridique.

À court terme, une phase préparatoire doit définir les règles du jeu : mode de scrutin pour élire les constituants, durée de leur mandat et étendue de leurs pouvoirs, budget, modalités d'association des citoyens.

À moyen terme, l'assemblée constituante est formée et commence ses travaux, qui peuvent durer entre 6 et 12 mois environ.

Une fois le projet de texte finalisé par la Constituante, il doit être soumis au peuple français par référendum. Il faut compter plusieurs semaines de campagne officielle pour que les citoyens s'approprient le texte, suivies du scrutin de ratification et de la promulgation de la VI[e] République.

Si le processus est lancé dès les 100 premiers jours du mandat (mai-juin 2027), l'élection de la Constituante aurait lieu à l'automne 2027. La rédaction s'étalerait sur l'année 2028, pour une naissance effective de la VI[e] République par référendum à la fin de l'année 2028 ou début 2029. Les nouvelles modalités constitutionnelles (droit de révocation, RIC, suppression de l'article 49-3, etc.) seraient donc pleinement applicables à partir de 2029.

Combien cela coûterait approximativement ?

Organisation d'une Constituante

De 450 à 600 M€

PHASE 1 :
ÉLECTION ET SÉLECTION DES CONSTITUANTS (~165 MILLIONS €)

Cette enveloppe finance l'organisation d'un scrutin national spécifique pour élire une partie des constituants. Elle couvre également la logistique d'un tirage au sort d'ampleur nationale et le filtrage démographique pour la part citoyenne de l'assemblée.

PHASE 2 :
FONCTIONNEMENT DE LA CONSTITUANTE PENDANT UN AN (~160 MILLIONS €)

Ce budget englobe les indemnités des constituants, calquées sur celles des parlementaires, pour garantir leur indépendance financière. Il finance aussi le recrutement des collaborateurs et experts en droit constitutionnel.

PHASE 3 :
DÉBATS DÉCENTRALISÉS ET PARTICIPATION CITOYENNE (~90 MILLIONS €)

Ce poste permet le traitement numérique et l'analyse par IA des cahiers de doléances modernisés à travers tout le territoire. Il prend également en charge la logistique des débats locaux visant à faire remonter les attentes citoyennes.

PHASE 4 :
RÉFÉRENDUM DE RATIFICATION FINALE (~150 MILLIONS €)

Une fois la Constitution rédigée, ce montant finance le processus électoral classique pour soumettre le texte au vote des Français. Il intègre l'impression et l'envoi de la nouvelle Charte fondamentale à l'ensemble des 49 millions d'électeurs.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

Une révision en profondeur de la Constitution de la Ve République est possible par la voie de l'article 89, qui organise la procédure de révision constitutionnelle. Cette procédure est encadrée par deux conditions : la forme républicaine du Gouvernement ne peut pas être révisée, et aucune révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

L'article 11 permet bien un référendum sur certains projets de loi, y compris des traités qui ne doivent pas être contraires à la Constitution, mais son usage à des fins de révision constitutionnelle reste controversé et ne constitue pas la voie normale de révision.

ARBITRAGES MAJEURS

Selon la voie retenue – révision constitutionnelle ou constituante – les arbitrages rendus seront tous déterminants pour l'avenir de la démocratie française et de sa forme républicaine, et comprennent chacun leur lot de risques – dérives populistes notamment.

Mettre fin à la logique présidentialiste, par exemple, ne veut pas dire qu'il n'y aura plus besoin d'exécuter les décisions et de gouverner : avec la proportionnelle intégrale, la fin du 49.3 et la possibilité de destituer les représentants, il faudra en pratique s'assurer de la gouvernabilité du pays.

POINTS DE TENSION

Changer de Constitution est une opération démocratiquement risquée : la qualité du débat public et de l'environnement démocratique lors du référendum, le choix des constituants, les modalités de l'adoption de la nouvelle constitution détermineront la nature démocratique de cette constitution. Le risque d'une bascule illibérale existe.

Réunir une assemblée constituante en dehors de l'Assemblée nationale et s'affranchir du droit implique une démarche révolutionnaire au sens strict du terme (quand bien même elle serait « modérée » dans ses propositions ou ses aboutissements), qui engage la démocratie dans une incertitude risquée, d'autant plus dans un grand moment de défiance et d'instabilité.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°3

CONSERVER CHANGER

Quel parti pris ?

DES DIFFICULTÉS GÉNÉRALISÉES

Polarisation des opinions, érosion de la confiance institutionnelle et affaissement de la participation électorale : la France n'est pas isolée face à ces mutations, auxquelles l'ensemble des démocraties libérales est aujourd'hui confronté. Or, ces nations présentent des architectures constitutionnelles, des modes de scrutin et des cultures politiques profondément hétérogènes. Ce constat invite à ne pas réduire la situation actuelle à une simple crise de régime ou à une défaillance purement institutionnelle : c'est l'éthique républicaine, les pratiques démocratiques et la culture civique qu'il convient de réformer en priorité.

VALORISER DE NOUVELLES MODALITÉS DÉLIBÉRATIVES

La progression de l'abstention ne traduit pas un désintérêt des citoyens pour la chose publique, mais l'inadaptation des modalités traditionnelles de la participation.
La démocratie représentative doit s'ouvrir à des formes complémentaires de délibération citoyenne. Toutefois, ce développement de la démocratie délibérative ne saurait s'opposer au modèle représentatif ; il doit au contraire l'enrichir et en consolider la légitimité.

MOBILISER LES FORCES VIVES DU CIVISME

Les tensions de notre système politique ne requièrent pas de bouleversement de nos textes fondamentaux. Elles constituent un appel à insuffler une dynamique civique nouvelle au sein de la société civile en promouvant de bonnes pratiques chez les citoyens comme chez les élus, à système constitutionnel constant.

LE CADRE, LA PRATIQUE



Pour redonner à notre système politique la capacité à réformer le pays, il faut changer les usages et promouvoir des bonnes pratiques en direction des citoyens et des élus plutôt que changer les institutions.

IMPLIQUER LES CITOYENS, LEUR DONNER LES CLEFS POUR COMPRENDRE ET AIMER LA DÉMOCRATIE

Les indicateurs d'abstention ne traduisent pas un désintérêt global pour la gestion publique. En effet, 77% des Français considèrent le modèle démocratique comme préférable à tout autre système de gouvernance, et 41% manifestent le souhait d'intensifier leur engagement civique ou associatif. Le blocage réside dans le déficit de lisibilité et de développement des dispositifs d'association citoyenne existants. Cette stratégie propose d'articuler la démocratie délibérative et la démocratie représentative en plaçant le citoyen au cœur du processus législatif.

1. Rationaliser et institutionnaliser le recours aux conventions citoyennes

Les conventions citoyennes fondées sur le tirage au sort constituent le pivot de la méthode délibérative. Les expériences nationales menées sous l'égide du Conseil économique, social et environnemental (CESE) – à l'instar de la Convention sur le climat (2019) ou de celle sur la fin de vie (2022-2023) – ont souffert de mandats initiaux ambigus et d'un manque de débouchés législatifs clairs.

Sans dessaisir les parlementaires de leur pouvoir de dernier mot, il convient de systématiser ces démarches en amont des grands projets de loi. Les conclusions de ces panels citoyens tirés au sort doivent obligatoirement être intégrées dans le processus législatif, sous la forme d'un débat sans vote au Parlement ou d'une réponse publique et motivée du Gouvernement.

2. Déployer les Civic Tech pour moderniser la participation de proximité

Les technologies numériques offrent de puissants leviers pour retisser le lien entre gouvernants et gouvernés et revivifier l'engagement civique, en particulier à l'échelle locale. Les Civic Tech – plateformes et outils numériques dédiés à la participation –

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

agissent comme des compléments aux canaux de représentation classiques. Elles facilitent l'implication des citoyens et optimisent la gouvernance territoriale à travers des consultations simplifiées, le déploiement de budgets participatifs ou la structuration de dynamiques ascendantes *(bottom-up)*.

De nombreuses collectivités territoriales ont déjà expérimenté ces dispositifs avec succès (plateformes de concertation, budgets participatifs numériques, applications de signalement et de coproduction de l'action publique). L'objectif est d'évaluer ces initiatives locales afin d'en organiser le passage à l'échelle nationale.

Ce déploiement doit toutefois s'accompagner d'une vigilance stricte sur trois écueils majeurs : la sécurisation et la souveraineté des données personnelles, la prévention d'une approche purement consumériste de la citoyenneté, et surtout, l'obligation d'impact. Pour ne pas alimenter la défiance en créant un simple « gadget démocratique », toute consultation numérique doit s'adosser à un engagement contraignant de l'autorité publique à rendre compte et à traduire les contributions valides en décisions concrètes.

IDÉE N°3 DU DÉBAT

RESPONSABILISER LES ACTEURS ET RATIONALISER LA DÉCISION PUBLIQUE

1. Sanctuariser la formation initiale et continue des élus

Le principe constitutionnel d'éligibilité universelle garantit que tout citoyen peut se présenter aux suffrages sans condition de diplôme ou d'expertise technique. Néanmoins, la technicité croissante de l'action publique exige un accompagnement rigoureux des élus dès leur entrée en fonction (conseillers municipaux, maires, parlementaires).

Plutôt que de repousser l'entrée en fonction – ce qui se heurterait à des obstacles constitutionnels majeurs de continuité des pouvoirs –, la réforme consiste à instituer un parcours obligatoire de formation initiale dès les premières semaines du mandat. Ce dispositif, financé par une dotation d'intérêt civique, doit être confié à des organismes tiers indépendants (universités, instituts d'études politiques) et porter sur le droit public, les finances locales ou nationales, et l'évaluation environnementale.

2. Certifier l'indépendance des études d'impact et de l'évaluation des politiques publiques

Depuis la révision constitutionnelle de 2008, les projets de loi gouvernementaux sont obligatoirement assortis d'une étude d'impact. Toutefois, cet exercice reste largement perfectible : ces documents sont fréquemment rédigés par les administrations ministérielles elles-mêmes, se transformant en plaidoyers d'autosatisfaction ou en déclarations d'intention. De surcroît, les propositions de loi d'origine parlementaire en demeurent exemptées. Pour restaurer la confiance des citoyens dans l'efficacité des normes, la stratégie impose de confier la réalisation et la certification de ces études à des autorités publiques indépendantes du pouvoir exécutif (Insee, Cour des comptes, Haut Conseil des finances publiques). Le champ de ces évaluations doit être étendu aux propositions de loi ainsi qu'aux amendements de portée macroéconomique ou financière majeure. Enfin, cette exigence s'adosse à un mécanisme de responsabilité : si les recommandations d'une évaluation d'impact continue ne sont pas suivies d'effets correctifs par le législateur ou le gouvernement, ces derniers doivent obligatoirement publier un rapport justificatif devant le Parlement.



SANCTUARISER ET MODERNISER L'ENVIRONNEMENT DÉMOCRATIQUE

1. Réhabiliter et ouvrir les corps intermédiaires

La solidité d'une démocratie ne saurait se réduire à la confrontation binaire entre l'électeur et ses élus. Elle repose sur la vitalité des corps intermédiaires (syndicats, associations, chambres consulaires, partis politiques, CESE), qui constituent des relais de proximité essentiels face à l'abstentionnisme. Pour restaurer leur rôle de co-constructeurs de la décision publique, il est proposé d'institutionnaliser une procédure d'impact social et de concertation préalable avec les partenaires sociaux en amont de tout projet de loi sectoriel. En contrepartie, l'État incite ces organisations à moderniser leur gouvernance : élargissement de leur base d'adhérents, ouverture renforcée aux sympathisants et recours systématique à des consultations numériques ouvertes afin d'accroître leur représentativité globale.

2. Sanctuariser l'espace public numérique face aux ingérences : le cas TikTok

Les réseaux sociaux constituent un enjeu de souveraineté cognitive et de sécurité nationale face aux risques de manipulation électorale de masse, illustrés par exemple lors de l'élection présidentielle roumaine de 2024. Le réseau TikTok fait l'objet d'une

La mesure phare de cette stratégie

INSTITUTIONNALISER LES CIVIC TECH ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DÉLIBÉRATIVE

Pour répondre aux exigences de renouvellement démocratique et surmonter les frustrations liées aux filtres de la représentation traditionnelle, le déploiement des Civic Tech offre aux citoyens des leviers d'action directs et continus. Faciles à déployer à l'échelle locale comme nationale, ces plateformes numériques créent un espace de dialogue permanent entre gouvernants et gouvernés. Elles permettent de dégager des consensus transpartisans, d'impliquer concrètement la société civile dans la coproduction des politiques publiques et de dépasser les blocages partisans par des dynamiques ascendantes.

Dans cette perspective, l'Intelligence Artificielle (IA) devient le catalyseur de la participation de masse. Elle permet de trier, de catégoriser et de synthétiser en temps réel des millions de contributions textuelles citoyennes, là où les consultations traditionnelles se heurtaient à des délais de traitement prohibitifs et à des risques de subjectivité.

Pour garantir la sincérité de la démarche, le recours à ces outils numériques s'adosse à un strict protocole de transparence : utilisation d'algorithmes de traitement ouverts (open source) placés sous le contrôle d'une autorité indépendante et obligation pour l'exécutif de rendre compte publiquement de la traduction politique de ces synthèses.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

vigilance critique : la nature ultra-addictive de son algorithme et la collecte de données par sa maison-mère ByteDance en Chine exposent le corps électoral à des stratégies d'influence ciblées. Les garanties techniques avancées par la plateforme – notamment le transfert des données européennes au sein de centres de données locaux (Projet Clover) – s'avèrent insuffisantes pour lever les suspicions d'ingérence.

Alors que l'Inde a banni l'application et que les États-Unis ont voté un cadre législatif contraignant ByteDance à couper ses liens d'actionnariat avec la Chine sous peine d'interdiction, la France doit porter une position de fermeté. À défaut d'une interdiction nationale difficilement applicable techniquement hors du cadre européen, il serait possible d'imposer le bannissement strict de la plateforme de l'ensemble des terminaux des agents publics et d'initier un plan de déréférencement pour les mineurs, adossé à un contrôle d'âge rigoureux.

3. Déployer une pédagogie civique continue et tout au long de la vie

L'Éducation morale et civique (EMC) dispensée durant le parcours scolaire doit s'envisager comme un processus continu. Face à la montée de la défiance envers la sincérité des scrutins, l'effort doit porter sur la transparence des processus électoraux.

Sans basculer dans une logique de contrainte administrative qui fragiliserait l'accès aux services publics, l'acculturation civique est intégrée de manière fluide aux grands rendez-vous de la vie citoyenne. Des modules d'information interactifs et des rappels pédagogiques portant sur le fonctionnement de nos institutions et la vérification des faits (fact-checking) sont déployés lors des démarches administratives clés (recensement citoyen, Journée Défense et Citoyenneté, renouvellement des titres d'identité, conclusion d'un PACS ou d'un mariage).

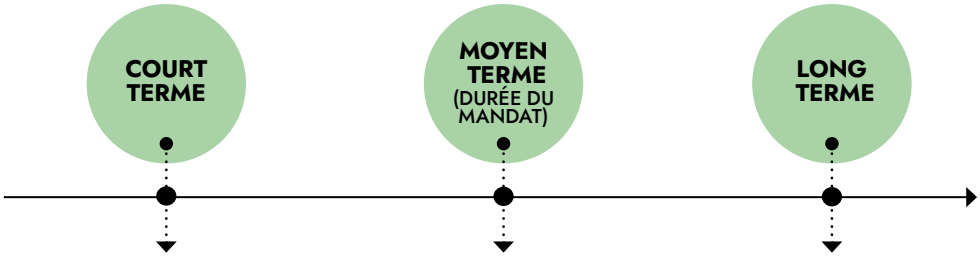
Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

DECIDE Madrid : la Civic Tech à l'échelle municipale

Les technologies numériques au service de la démocratie (civic tech) existent aussi à l'échelle municipale avec DECIDE Madrid, plateforme open-source qui permet aux Madrilènes de formuler et de voter des propositions politiques et qui a été lancée en septembre 2015 afin de répondre aux attentes en matière de « démocratie réelle » (dans le contexte de l'après-mouvement des indignés (ou mouvement 15-M, 2011) en Espagne.

Decide Madrid a inspiré le projet Consul financé par les Nations-Unies et l'UE et utilisé par une centaine de municipalités, malgré des réticences au départ, notamment de la part des instances de médiation traditionnelle qui se sont senties court-circuitées, ou de certains acteurs inquiets des conséquences liées à l'illettrisme numérique ou à la protection des données.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ



Instituer un référendum consultatif d'initiative citoyenne dès le début du mandat permettrait d'installer la démocratie délibérative dans le paysage civique le plus tôt possible.

Avant les législatives et les municipales de 2032, développer une formation pertinente apte à donner aux futurs élus les moyens techniques de l'efficacité.

Systématiser la prise en compte des corps intermédiaires et ouvrir leur gouvernance afin qu'elle prenne en compte les sympathisants.

Ancrer une culture de l'évaluation et des études d'impact systématiques en impliquant des autorités publiques indépendantes du pouvoir exécutif.

Refondre l'éducation civique, dans les programmes scolaires comme pour la formation continue.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela coûterait approximativement ?

Organisation d'une Convention citoyenne

De 5 à 7 M€

En se basant sur les rapports de la Cour des comptes concernant les précédentes conventions, le coût global s'établit entre 5 et 7 millions d'euros. Voici la synthèse en 4 phases :

PHASE 1 :
RECRUTEMENT ET TIRAGE AU SORT DES CONVENTIONNELS (~0,8 MILLION €)

Ce budget finance la constitution d'un panel de citoyens représentatif de la population française et intègre les prestataires de sondages chargés de la logistique des premiers contacts et du suivi des réponses.

PHASE 2 :
INDEMNISATION, HÉBERGEMENT ET TRANSPORT DES CITOYENS (~2,5 MILLIONS €)

Cette enveloppe prend en charge le défraiement des 150 citoyens (perte de salaire, garde d'enfants) et l'intégralité de leur logistique (trains, hôtels, restauration) pour chaque session.

PHASE 3 :
ANIMATION, EXPERTISE ET GOUVERNANCE SCIENTIFIQUE (~2,2 MILLIONS €)

Ce poste finance les animateurs professionnels qui encadrent les débats, la captation vidéo des séances, ainsi que l'indemnisation des experts et juristes sollicités pour éclairer les citoyens. Il englobe également les frais de fonctionnement du secrétariat général et du comité de gouvernance indépendant.

PHASE 4 :
PARTICIPATION PUBLIQUE GLOBALE ET COMMUNICATION (~0,5 MILLION €)

Ce montant résiduel couvre le développement de la plateforme numérique permettant au reste des Français de déposer des contributions en ligne. Il finance aussi la publication des rapports d'étape et l'impression du document final remis au gouvernement.

Coût total estimé du processus : ~6 millions d'euros.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

Cette stratégie ne demande pas de modification législative ou institutionnelle majeure mais de favoriser une nouvelle culture démocratique : la faisabilité est assurée, à partir du moment où les représentants élus ont reçu le mandat pour ce faire.

ARBITRAGES MAJEURS

Cette stratégie part du principe que les institutions de la Ve République ne sont pas obsolètes : dans le contexte de crise politique, remettre de la confiance en valorisant de nouvelles pratiques peut donner une impression d'inefficacité.

POINTS DE TENSION

La démocratie délibérative doit avoir un impact : pour que le référendum consultatif d'initiative citoyenne fonctionne, il faut qu'il inspire directement les politiques publiques, tout en respectant la démocratie représentative. Le risque, en cas contraire, serait d'augmenter la défiance et le désengagement des citoyens.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

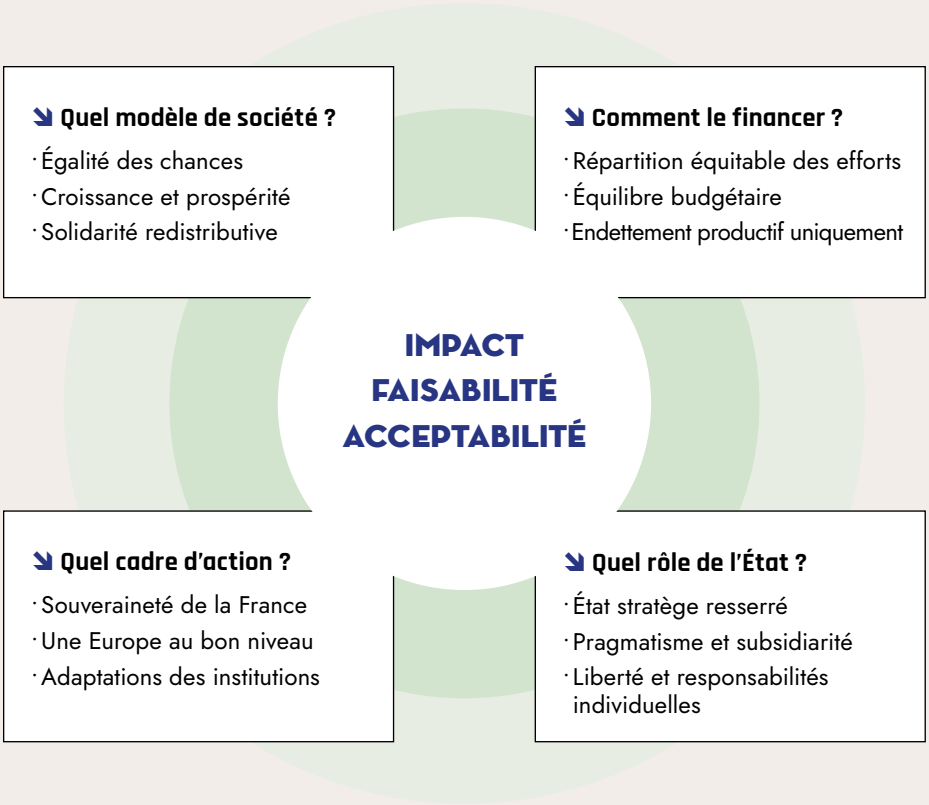
LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 3

LA RECOM-MANDATION DE MONTAIGNE

NOS PRINCIPES D'ARBITRAGES

Pour ses propres recommandations, l'Institut Montaigne a structuré sa grille de réflexion selon les principes suivants :



LA VOIE CHOISIE PAR L'INSTITUT MONTAIGNE

NOTRE RECOMMANDATION

UNE RÉPUBLIQUE STABILISÉE, DES PRATIQUES RÉNOVÉES

POURQUOI CETTE VOIE ?

La crise politique que nous traversons n'est pas, à proprement parler, une crise de régime. Nous avons pu observer, depuis le mois de juin 2024, la plasticité de notre Constitution et sa capacité à répondre aux blocages, sans en dévoyer les fondements.

Néanmoins, l'instabilité institutionnelle a des effets délétères, sur le plan démocratique évidemment, mais aussi sur le plan social et économique. Proposer une VIe République dans ce contexte fragiliserait l'édifice plus qu'il ne participerait à son impératif renforcement. Il paraît néanmoins nécessaire de réfléchir à une amélioration de notre environnement démocratique, dans ses dimensions institutionnelles, citoyennes et humaines.

Dans cette logique, **nous proposons une approche de modernisation des institutions, doublée d'un renouvellement des pratiques civiques, seules voies capables de restaurer la confiance recherchée** – une confiance indispensable à la conduite des réformes d'ampleur que nous devrons assumer durant le quinquennat à venir.

Il s'agit de mener concomitamment une réflexion sur la juste représentativité politique, la place que doit occuper le président de la République dans notre architecture institutionnelle, la modernisation de nos pratiques démocratiques et le niveau de formation et de responsabilité des élus et des citoyens. Par cette réforme, le politique doit retrouver sa légitimité et son pouvoir d'agir ; pour cela, il n'est plus seulement question de gérer, mais d'impulser et de rendre compte.

AXE 1

DES ÉLUS PLUS REPRÉSENTATIFS ET PLUS RESPONSABLES

1. Mettre en place un septennat non renouvelable

Le passage du septennat au quinquennat, approuvé par référendum en 2000, visait à éviter les cohabitations, à aligner les calendriers électoraux tout en adaptant le mandat présidentiel au nouveau rythme démocratique. Cependant, cette réforme est de plus en plus critiquée pour ses effets pervers : l'inversion du calendrier électoral a pu transformer le président de la République en chef de majorité, au détriment de sa fonction d'arbitre, pourtant essentielle dans la Constitution.

De plus, la brièveté du quinquennat favorise une logique électoraliste et freine l'engagement de réformes structurelles. Il paraît donc pertinent de rouvrir le débat sur la durée et le renouvellement du mandat présidentiel. Avec un mandat de sept ans non renouvelable, le Président, libéré de la pression de sa réélection, et engagé par son mandat de campagne, sera encouragé à se concentrer sur l'intérêt général et les politiques structurelles à long terme. Le non-renouvellement renforce sa fonction d'arbitre et de garant de la stabilité des

institutions, conformément à l'esprit initial de la Ve République. Cette réforme entraînerait un décalage entre les calendriers législatifs et présidentiels, qui redonnerait une réelle autonomie du premier sur le second. La mise en œuvre de cette réforme nécessite une modification de l'article 6 de la Constitution de 1958, suivant la procédure prévue à l'article 89.

2. Intégrer une part de proportionnelle dans les élections législatives

Pour rendre le Parlement plus représentatif et, en cas d'absence de majorité absolue, favoriser le compromis et les logiques de coalition, il est proposé d'instaurer une dose de proportionnelle, en élisant environ ¼ des députés au scrutin proportionnel plurinominal (sur listes nationales ou régionales). Un seuil minimal de représentativité (par exemple 5 % des suffrages exprimés) sera instauré afin d'éviter l'émiettement de la représentation. Cette réforme n'est pas contraire à l'esprit de la Ve République, puisque la Constitution de 1958 ne fixe aucun mode de scrutin, et qu'elle conserve le scrutin majoritaire pour trois quarts des sièges tout en s'ajustant à la réalité d'un paysage politique désormais tripartite, où le fait majoritaire net a laissé place au besoin d'un parlementarisme de délibération et de compromis. Une telle mesure ne réparera pas la démocratie à elle seule, mais incitera les forces politiques à des pratiques plus constructives à l'Assemblée nationale et restaurera la confiance des électeurs grâce à une meilleure représentativité.

3. Assouplir la loi sur le cumul des mandats pour les maires de communes de moins de 50 000 habitants

L'interdiction stricte du cumul des mandats issue de la loi de 2014 a conduit à une déconnexion croissante des députés face aux réalités du terrain. Force est de constater qu'elle n'a pas réussi non plus à restaurer la confiance des Français envers leurs députés, qui atteint des taux historiquement bas (20 % de confiance). En coupant les législateurs de l'épreuve du réel et de l'administration quotidienne d'une collectivité, la loi a affaibli la portée des politiques publiques votées à Paris. En dehors des grandes villes qui exigent une gestion exécutive à plein temps incompatible avec le travail national, les plus petites communes constituent un ancrage salutaire pour les élus nationaux.

Autoriser de nouveau le cumul pour les maires des communes de moins de 50 000 habitants permettra de réinjecter de l'expérience territoriale au sein de l'Assemblée nationale, en particulier des représentants des villes moyennes, sans risquer l'absentéisme parlementaire. Cette mesure s'accompagnera d'un plafonnement strict des indemnités pour éviter tout enrichissement personnel, ainsi que d'une transparence renforcée sur la prévention des conflits d'intérêts, garantissant que le député-maire agisse exclusivement dans l'intérêt général et non dans l'intérêt de sa commune.

4. Instaurer un intervalle entre l'élection et le début effectif du mandat

Cette proposition vise à instaurer un intervalle de quelques semaines entre l'élection et l'entrée en fonction des élus afin de rompre avec la précipitation post-campagne. Inspiré des modèles américain (transition présidentielle), allemand ou canadien, ce « sas démocratique » permettrait de former les nouveaux représentants, de constituer sereinement les équipes et d'organiser la transmission des dossiers par l'administration sortante, sans rupture de la continuité de l'État.

5. Systématiser la formation des élus avant le démarrage effectif de leurs mandats

Systématiser une formation technique et certifiante pour les élus (et leurs suppléants) dès le début de leur mandat garantira un travail parlementaire et local de qualité. Inspiré des modules existants d'écoles ou d'organismes agréés, ce dispositif public s'appuierait sur

l'expertise des administrateurs des assemblées pour faciliter la prise en main des fonctions.

6. Mettre le gouvernement et le Parlement en situation d'évaluer sérieusement l'action de la puissance publique

Il existe plus de 2000 indicateurs pour mesurer l'action publique. Ce nombre diminue leur efficacité. Il faudrait leur substituer un maximum de cinq nouveaux indicateurs par ministère, qui soient des indicateurs de résultat et non de moyens. Ces indicateurs seraient proposés par l'exécutif et validés par le Parlement. Ils permettraient aussi aux parlementaires d'exercer un contrôle ciblé sur l'action gouvernementale.

AXE 2

MODERNISER LES INSTITUTIONS ET RENOUER LE DIALOGUE SOCIAL

1. Élargir le référendum et sécuriser ses modalités

Le référendum est un outil démocratique puissant mais aujourd'hui sous-utilisé en raison d'un champ d'application trop restrictif. Pour en faire un véritable instrument de respiration démocratique, ile périmètre de l'article 11 de la Constitution pourrait être étendu aux grandes questions dites « de société », qui échappent actuellement aux critères stricts du texte. Afin de garantir la solidité juridique des projets soumis aux Français et d'éviter toute dérive, cette extension sera encadrée par un contrôle de constitutionnalité systématique exercé par le Conseil constitutionnel avant la tenue de chaque scrutin.

2. Redonner une place centrale aux corps intermédiaires et aux partenaires sociaux

La verticalité du pouvoir favorise les blocages et alimente la défiance. En raison de leur pluralité et de leur ancrage territorial, les corps intermédiaires (syndicats, associations, fédérations professionnelles) constituent les relais indispensables de la société civile. Pour que ces acteurs deviennent de véritables facilitateurs de compromis et non les vecteurs de blocages idéologiques, leur pouvoir doit reposer sur une légitimité incontestable. Deux chantiers devront être ouverts : celui de la représentativité et celui de l'élargissement du paysage syndical.

À ces deux conditions, un pacte pourrait être alors noué entre l'exécutif et les partenaires sociaux. En contrepartie de l'exigence de représentativité, l'exécutif s'engagera à les saisir systématiquement sur tout projet de loi à impact économique et social majeur.

AXE 3

RÉENGAGER LES CITOYENS ET PROTÉGER LA SOUVERAINETÉ DÉMOCRATIQUE

1. Redonner de la visibilité sur l'action des responsables politiques

Instaurer un discours annuel sur l'État de la France : ritualiser la reddition de comptes et éclairer le cap de la Nation

Inspiré du State of the Union américain, il s'agit d'inscrire dans le rituel républicain une adresse annuelle du président de la République devant les parlementaires réunis à Versailles.

Cet exercice permettra au chef de l'État de dresser un bilan transparent de l'année écoulée et de fixer le cap stratégique de la Nation – en y intégrant impérativement les enjeux de politique européenne, trop souvent esquivés des débats nationaux – substituant la clarté du débat démocratique aux allocutions solitaires depuis l'Élysée. Loin d'empiéter sur la Déclaration de politique générale du Premier ministre, qui en détaille la méthode et les textes, ce discours clarifiera le rôle de l'exécutif : au président la vision et les grands arbitrages, au Gouvernement l'action. Si cette pratique était plébiscitée par Emmanuel Macron au début de son premier mandat, elle n'a pas été renouvelée depuis 2019. Quand bien même le président ne détiendrait pas la majorité – et verrait sa marge de manoeuvre contrainte –, ce discours serait justifié car centré sur les enjeux de défense et de diplomatie, qui relèvent de son domaine réservé, et permettrait également d'introduire un bilan de sécurité nationale.
(cf note Sécurité nationale)

Le Premier ministre rend compte des politiques publiques menées

Afin de rendre le contrôle des politiques publiques plus politique et accessible aux citoyens, l'Assemblée nationale transformera une partie des séances de Questions au gouvernement en débats solennels de reddition de comptes. Avant l'examen du budget ou lors d'étapes clés de l'action gouvernementale, les ministres viendront présenter en séance publique les résultats concrets obtenus au regard de leur feuille de route.

Ce bilan donnera lieu à un débat contradictoire structuré avec les groupes parlementaires, suivi de la publication d'un avis d'évaluation de l'Assemblée. Sans bloquer le vote des crédits, cet avis public éclairera directement le débat budgétaire à venir et obligera le gouvernement à justifier publiquement ses écarts entre objectifs et résultats.

2. Opérer une refonte complète du modèle d'enseignement moral et civique

Cette proposition plaide pour une refonte concrète de l'enseignement moral et civique (EMC) afin de pallier le manque de compréhension des institutions par les jeunes. Elle préconise de remplacer les cours théoriques par des cas pratiques (mises en situation historiques, projets collectifs et visites obligatoires d'institutions) tout en consolidant l'apprentissage des repères institutionnels de base. Enfin, elle suggère d'augmenter le volume horaire de l'EMC en partageant son enseignement entre plusieurs disciplines dès le collège et en y associant des universitaires (politologues et juristes).

3. Innover par la CivTech et l'IA

Pour moderniser le débat public entre les échéances électorales, **la France doit s'approprier les outils numériques de participation citoyenne (CivTech) et l'intelligence artificielle, en s'inspirant des réussites de vTaiwan et de Decide Madrid.** À l'instar du modèle taïwanais, l'utilisation d'algorithmes et d'IA (comme l'outil open-source Pol.is) permettrait de cartographier les opinions des citoyens sur des sujets complexes, de regrouper automatiquement

les arguments convergents et de désamorcer les polarisations pour faire émerger des consensus factuels. En déclinant à l'échelle nationale et locale une plateforme inspirée de la capitale espagnole (Decide Madrid), l'État offrira aux citoyens un espace sécurisé pour co-rédiger des propositions de lois, lancer des pétitions et décider de budgets participatifs. Loin de remplacer le Parlement, cette infrastructure numérique souveraine servira de boussole permanente aux élus, transformant la démocratie en un processus continu, transparent et inclusif.

4. Protéger le processus électoral contre les ingérences étrangères et la désinformation

La multiplication des attaques hybrides et des campagnes de déstabilisation informationnelle par des puissances étrangères exige de sanctuariser nos scrutins. Plutôt que de céder à la tentation d'une censure d'État, la riposte républicaine doit s'appuyer sur l'indépendance, la transparence financière et la responsabilisation des citoyens.

Trois leviers complémentaires seront activés :

Transformer VIGINUM en Autorité Administrative Indépendante (AAI) : pour prémunir le service de toute instrumentalisation politique et garantir sa neutralité, VIGINUM sera rattaché à un statut d'autorité indépendante. Il aura pour mission de détecter les ingérences, d'assumer des opérations de contre-publication réactives (debunking en temps réel) et de publier l'ensemble de ses travaux et conclusions, ce qui permettra à la justice de se saisir pour engager les poursuites éventuelles.

Verrouiller le financement de la vie politique : les sanctions pénales contre lles financements étrangers directs ou indirects (recours à des prête-noms, flux de cryptomonnaies, subventions occultes de médias d'influence) seront drastiquement durcies afin de tarir définitivement les capitaux d'influence des puissances hostiles.

Développer l'esprit critique et l'auto-défense intellectuelle : la meilleure protection contre la désinformation restant la lucidité des citoyens, l'apprentissage de l'esprit critique, le décodage des algorithmes et la vérification des sources seront érigés en priorité nationale dès le secondaire et intégrés aux parcours civiques.

FEUILLE DE ROUTE

DANS LES 100 PREMIERS JOURS

ENGAGER LES RÉVISIONS DE STRUCTURE, METTRE EN PLACE LES NOUVEAUX USAGES

- Déposer le projet de révision constitutionnelle (Articles 6, 11, 12, 61) : initier immédiatement la réforme globale (septennat non renouvelable, élargissement de l'article 11 et contrôle a priori du Conseil constitutionnel). L'état de grâce doit servir à lancer les négociations avec le Sénat pour obtenir un vote en termes identiques des propositions de réforme constitutionnelle.
- Lancer la commission d'évaluation des Civic Tech : engager l'audit des plateformes locales existantes pour préparer le cahier des charges national.
- Instaurer un discours annuel sur l'État de la France et la reddition des comptes du Premier ministre devant l'Assemblée

DURANT LE MANDAT

ADOPTION DES LOIS ORGANIQUES ET ORDINAIRES

- Finaliser la révision constitutionnelle et sa loi organique.
- Réformer le Code électoral (loi ordinaire) : introduire une dose fixe de proportionnelle (ex: 20-25% des députés sur liste nationale).
- Réforme de la loi de 2014 sur le non-cumul des mandats.
- Modernisation civique : sanctuariser un droit à la formation obligatoire des élus dès leur entrée en fonction (sans gel du mandat) et refonte de l'Enseignement Moral et Civique.
- Réforme de Viginum.

DES PRATIQUES RÉNOVÉES

À PLUS LONG TERME

PÉRENNISATION DES PRATIQUES

- Porter la souveraineté numérique à l'échelle de l'UE : promouvoir auprès des instances européennes un parquet numérique européen capable de sanctionner ou bannir les plateformes extra-européennes (comme TikTok) en cas de violation du DSA *(Digital Services Act)* ou d'ingérence avérée.
- Stabiliser la culture délibérative : inscrire les consultations numériques (Civic Tech adossées à l'IA) et les référendums réguliers dans le rythme des institutions pour en faire une pratique démocratiques de droit commun.

COÛT ET RESSOURCES

Coût de

740 M€

sur le quinquennat

Certaines réformes (dé-présidentialisation, instauration d'indicateurs simplifiés de performance publique) s'exécutent à moyens constants. En revanche, l'effort d'investissement démocratique global est évalué à environ 740 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat, avec la répartition suivante par poste budgétaire :

VOLET CONSULTATIONS ET DÉLIBÉRATIONS : 440 M€

- **Organisation de deux référendums nationaux (400 M€) :** l'organisation d'une consultation nationale (impression des bulletins, envois des propagandes sous pli aux 48 millions d'électeurs, indemnisation des bureaux de vote) est estimée à 200 M€ par scrutin sur la base des données de la Direction de l'administration du ministère de l'Intérieur.
- **Généralisation et statut des Conventions Citoyennes (40 M€)** : à raison d'une convention majeure par an, le coût unitaire moyen est de 8 M€ (indemnisation de type « jurés d'assises » pour les citoyens tirés au sort, organisation, études d'impact préalables indépendantes, et sanctuarisation des budgets d'animation).

VOLET FORMATION, REPRÉSENTATION ET CIVISME : 180 M€

- **Formation initiale certifiante des élus (50 M€).** En ciblant les 30 % de nouveaux élus à chaque renouvellement local et national (soit environ 60 000 élus, en intégrant la réduction du nombre d'élus prévue dans la *Note Réforme de l'État*), l'État finance un module de démarrage *via* le CPF ou des organismes agréés à hauteur de 700 € à 1 000 € par élu
- **Refonte de l'Enseignement Moral et Civique (130 M€) :** financement de la hausse du volume horaire au collège, création de partenariats universitaires, subventions pour les visites obligatoires d'institutions pour chaque classe de 3e et de 1re, et mise à jour des manuels/ressources numériques.

DES PRATIQUES RÉNOVÉES

VOLET NUMÉRIQUE, SOUVERAINETÉ ET SIMPLIFICATION : 120 M€

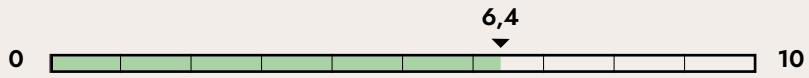
- **Plateforme Civic Tech et IA souveraine (70 M€) :** développement, hébergement sécurisé, intégration de modèles d'IA open source (type Pol.is) et déploiement d'une infrastructure réplicable au niveau municipal : 14 M€ par an de fonctionnement et de maintenance d'État.
- **Souveraineté et lutte contre les ingérences (50 M€) :** doublement des capacités de l'agence VIGINUM pour le monitoring algorithmique et création d'une cellule spécialisée de régulateurs à l'Arcom dédiée aux plateformes extra-européennes.

INDICE D'ACCEPTABILITÉ CITOYENNE

Afin de mesurer l'acceptabilité des réformes proposées, **l'Institut Montaigne et Verian** ont développé un Indice d'Acceptabilité Citoyenne, noté de 0 à 10.

Cet indice synthétise trois dimensions essentielles de l'acceptabilité d'une réforme : son impact perçu pour la société, sa légitimité et son acceptabilité morale, ainsi que l'adhésion personnelle qu'elle suscite.

DÉMOCRATIE :
UNE RÉPUBLIQUE STABILISÉE, DES PRATIQUES RÉNOVÉES



Il est calculé à partir des réponses des Français à trois questions posées après présentation de chaque projet de réforme. **Plus le score est élevé, plus la réforme est jugée acceptable par les citoyens.**

Les résultats sont issus d'une enquête en ligne réalisée en août et septembre 2026 auprès d'un échantillon de 1500 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus..

SOURCES

Le baromètre de la confiance politique, Cevipof, 2026.

Verian pour La Croix, *Baromètre de la confiance des Français dans les médias 2025*, enquête réalisée auprès de 1500 personnes, publiée en janvier 2025.

Démocratie : les nouveaux chemins du civisme, Institut Montaigne, 2026, avec données quantitatives issues de l'Enquête Vérian pour l'Institut Montaigne.

Democracy Index, The Economist Intelligence Unit

Global State of Democracy 2025: Democracy on the Move, International Institute for Democracy and Electoral, *https://doi.org/10.31752/idea.2025.53*.

European Parliament. (2025). *Youth Survey 2024* (Eurobarometer)

Baromètre de la confiance politique CEVIPOF 2025 : le grand désarroi démocratique, Paris, Sciences Po, 2025.

Nombre d'élus locaux poursuivis et condamnés – *Baromètre 2024-2025 du risque pénal public local, Obs' SMACL* – Le portail juridique des risques de la vie territoriale et associative).

Démocratie : les nouveaux chemins du civisme, Institut Montaigne, janvier 2026.

Le Monde, *« Législatives 2024 : ces circonscriptions où l'élection s'est jouée sur de petits écarts de voix »*, 08/07/2024.

Note sur le vote obligatoire, Sénat, 2021.

La révocation des élus en France : un débat de longue date mais non résolu, Fondation Jean-Jaurès, 2024.

les REPÈRES de MONTAIGNE

Cette note, publiée par l'Institut Montaigne, fait partie de la collection :
Les repères de Montaigne, 25 recommandations pour la France
Dépôt légal : Octobre 2026
Sous la direction générale de Marie-Pierre de Bailliencourt
Enquête territoriale : Institut Enterritoires
Enquête d'acceptabilité : Verian

Design graphique : Élodie Ruiz ; Studio Nathalie Bastide
Mise en page : Matthieu Mercier



Imprimé en France par Maqprint
ISSN : 1771-6756

Institut Montaigne
59 rue La Boétie, 75008 Paris
Tel. +33 (0)1 53 89 05 60
institutmontaigne.org

INSTITUT Montaigne

MÉTHODOLOGIE

Chaque note est le produit d'une réflexion collégiale. Celle-ci mobilise **25 années d'expertise en politiques publiques, plusieurs mois de revue de littérature scientifique et d'analyses de données officielles sourcées.** Elle s'appuie sur des auditions de chercheurs, d'économistes et d'experts indépendants, ainsi que sur des échanges réguliers avec les entreprises adhérentes de l'Institut Montaigne, des élus et des personnalités œuvrant au quotidien dans les territoires.

Nous avons tenu compte des idées présentes dans le débat politique et des attentes exprimées par les Français, telles qu'elles ressortent des enquêtes et sondages de ces derniers mois. Les mesures que nous proposons découlent ainsi d'arbitrages pris dans l'intérêt de la France en conciliant efficacité, faisabilité opérationnelle et acceptabilité citoyenne.

MERCI !

L'Institut Montaigne remercie chaleureusement son comité directeur, ses équipes internes, les experts permanents et associés, les entreprises adhérentes ainsi que l'ensemble de ses partenaires, qui ont contribué pendant 18 mois à l'élaboration de ces notes.

INSTITUT Montaigne

REPÈRES POUR LA FRANCE

L'Institut Montaigne, espace de réflexion indépendant et apartisan, au service de l'intérêt général, s'engage dans la préparation de l'élection présidentielle 2027.

Parce que nous pensons qu'il est indispensable de favoriser un débat démocratique sur le fond, réaliste et nuancé, **nous publions 25 notes thématiques pour informer les citoyens et inspirer les candidats.**
En diffusant un contenu accessible à tous, nous souhaitons **donner des repères sur l'état réel de la France, poser un diagnostic et encourager les arbitrages nécessaires** au service de 4 ambitions : créer de la richesse, vivre ensemble, se protéger et mettre en œuvre nos politiques publiques.

Cette initiative vise à restaurer la confiance politique et à dessiner pour la France un futur désirable.